Commune de Léoville

Les Echos de Léoville

En ce début d'année 2018, je présente à tous, mes voeux de santé et de bonheur, je souhaite que vos projets et ceux de vos familles se réalisent.

Nous étions plus de 120, le 12 janvier pour notre soirée d'information et de partage à la salle des fêtes, avec un moment fort pour remercier Pascal Portejoie de sa disponibilité au service du club de foot, du temps qu'il consacre à la vie du club avec l'encadrement des équipes séniors mais aussi les différentes équipes de jeunes, garçons et filles. Avec Pascal, c'est à toute sa famille que nous adressons nos sincères remerciements.

Les infos présentées ce soir là, sont en partie reprises dans ce journal, vous y trouverez entre autres celles concernant les taxes communales - qui ne sont pas augmentées depuis 30 ans - ce sont les bases révisées chaque année, par les services de l'état qui sont la cause des hausses sur vos feuilles d'impôts.

La vie de nos associations, leur dynamisme, leurs motivations, le nombre des adhérents font que des activités sont proposées à tous; beaucoup nous envient, je suis heureux de cette vitalité, elles contribuent a créer des liens plus forts et indispensables entre nous tous, qu'elles soient ici publiquement remerciées.

Avant de conclure, le fonctionnement de la vie communale est l'affaire de tous.
Je remercie les membres du conseil municipal pour leur assiduité, les échanges peuvent être vifs et passionnés mais toujours respectueux de la décision prise. Je remercie également l'ensemble des employés municipaux pour le sérieux de leur travail et leur engagement au service de notre commune.
Bonne année 2018
Le maire,
Bernard Landreau.

Informations de la mairie	2-4
Etat-Civil	5
Le conseil municipal et les commissions	6
Décisions Municipales	7-13
Les réalisations budgétaires 2015, prévisions 2016 et PLU	14-18
Le SIVOS et les écoles, les associations liées à l'enfance	20-25
Les associations communales	26-31
Les services et commerçants de la Commune	32-36
Informations Diverses	36-42
Poêmes	43

Les Associations communales

- O CAZ'OU Gestion de la maison d'assistantes maternelles
- Association des Parents d'Elèves
- LEOVIVRE
- Football Club
- ACCA
- Club du Lariat
- Préserver notre paysage et notre habitat sans éoliennes

Année 2018

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Jours et heures d'ouverture de la mairie :
Mardi de 8h30 à 12h00
Vendredi de 14h00 à 17h30

Téléphone : 05.46.70.61.14
Télécopie : 05.46.70.62.39
Mail : mairie.leoville@wanadoo.fr
Site : www.communedeleoville.fr

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Carte Nationale d'identité

Depuis le 15 mars 2017, les usagers qui résident en Charente-Maritime peuvent choisir de remplir en ligne une pré-demande de CNI avant de se rendre au guichet. Ce téléservice dispense l'usager de remplir ce formulaire au guichet de la mairie et lui permet de gagner du temps sur place.
Toutefois si des personnes ne peuvent ou ne savent pas utiliser les services en ligne, nous détenons en mairie des formulaires papier.
Pour remplir la pré-demande de carte d'identité, il est nécessaire de créer un compte sur le site de l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) avant de compléter le document avec les informations nécessaires (état-civil, adresse, etc...). L'usager devra ensuite se rendre dans l'une des mairies connectées à ce dispositif (voir adresses plus bas) et présenter son numéro de pré-demande afin de permettre à l'agent de mairie de récupérer automatiquement toutes les informations enregistrées préalablement en ligne.

Le déplacement en mairie demeure indispensable pour la prise des empreintes et le dépôt des pièces justificatives.

Les habitants de LEOVILLE peuvent se rendre à :

JONZAC : Police Municipale en prenant rendez-vous au 05.46.48.54.35 dans les tranches horaires suivantes :

- Lundi et Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h,
- Vendredi et Samedi de 8h30 à 12h.

MONTENDRE : Mairie sans rendez-vous mais depuis le 8 janvier 2018 aux jours et heures suivants :

- lundi et jeudi de 8h à 11h et de 14h à 17h
- mardi et vendredi : fermé
- mercredi de 8h à 11 h et le samedi de 9h à 11h

Pièces à fournir :

- En cas de renouvellement : ancienne carte nationale d'identité,
- En cas de 1ère demande : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- En cas de perte ou vol : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- Si CNI périmée depuis plus de 2 ans : copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois,
- 2 photos d'identité couleur identique récentes.

Pour les majeurs :

- 1 justificatif de domicile de moins de mois au nom du demandeur :
- Factures EDF, téléphone, gaz, eau, etc…
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition sur le revenu.

Si vous souhaitez faire figurer un 2ème nom sur votre CNI :

- Mention « épouse » : livret de famille,
- Mention « veuve » ou « veuf » : acte de décès du conjoint(e),
- Nom d'usage en cas de divorce : jugement de divorce.

Si vous habitez chez quelqu'un, la personne chez qui vous vivez doit vous fournir :

- Un justificatif d'identité à son nom,
- Le document « ATTESTATION SUR L'HONNEUR » complété,
- Un justificatif de domicile.

Pour les mineurs :

- Le document « ATTESTATION SUR L'HONNEUR » attestant du domicile de l'enfant, complété,
- Justificatif de domicile des deux parents de moins de 3 mois,
- Garde alternée : fournir le justificatif de domicile des deux parents,
- Livret de famille,
- Fournir une attestation écrite des deux parents,
- Justificatif d'identité des parents,
- En cas de divorce ou de séparation des parents, jugement fixant l'autorité parentale et le(s) domicile(s) de l'enfant.

En cas de perte ou vol :

- Déclaration de perte ou de vol
- Timbre fiscal de 25 € (trésor public, ou en ligne sur https://timbres.impots.gouv.fr/index.jsp).

Recensement

RECENSEMENT ET JDC

Depuis la suspension du service national, le recensement est obligatoire et universel.

Il concerne garçons et filles dès l'âge de 16 ans, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne (e-recensement) sur le site www.service-public.fr/papiers-citoyennete puis « recensement, JDC et service national ».

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, (soit à la mairie, soit dans le coffre-fort via internet) est obligatoire pour permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC)

Après avoir effectué la Journée défense et citoyenneté (JDC), en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, obligatoire pour toutes inscriptions aux examens et/ou concours soumis à l'autorité de l'état.

Cette démarche citoyenne permet l'inscription systématique sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère des Armées

www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du centre du service national (CSN) de Poitiers

Mail : csn-poitiers.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone : 05.49.00.24.69

Courrier : Centre du Service National de Poitiers Quartier Aboville - BP 90647 - 86023 POITIERS CEDEX

INFORMATIONS DIVERSES

Cartes d'entrées aux Antilles de Jonzac

Toute personne domiciliée dans la commune peut demander une carte d'entrée aux Antilles de JONZAC : gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans, tarif réduit pour les plus de 16 ans. Venir avec une photo d'identité, cette carte sera valable pour l'année scolaire en cours.

Ordures ménagères

Les ordures ménagères doivent être déposés dans vos sacs personnels dans les bacs à couvercle gris, le ramassage a lieu tous les mercredis.
La collecte sélective se fait tous les 15 jours, les mercredis des semaines paires. Ces déchets doivent être entreposés dans les sacs jaunes, puis apportés dans un des bacs à couvercle jaune que vous trouverez répartis sur toute la commune. Nous tenons des sacs jaunes à votre disposition à la mairie. Vous avez un bac de collecte à verre ainsi qu'un conteneur à textiles à l'aire de loisirs.
Merci à tous de respecter ces consignes et de bien vouloir mettre vos sacs fermés à l'intérieur des conteneurs et non au pied des bacs.

Entretien le long des rivières

Cette année, nous avons connu une période de crues et nous avons constaté que des arbres morts ont été transportés par le courant, endommageant ou bloquant des ouvrages publics et privés le long de nos rivières.
Pour favoriser l'écoulement normal des eaux et éviter que ces grosses branches ou arbres ne provoquent des inondations en aval, **nous demandons aux propriétaires qui ont des arbres morts le long de la rivière, de bien vouloir les abattre ou les entretenir comme l'obligation d'entretien de tout terrain le veut.**

Avis aux propriétaires de chiens

Afin que tout un chacun, marcheur, coureur, cycliste, puisse profiter pleinement des chemins et routes qui nous entourent, et suite à plusieurs incidents, nous demandons aux propriétaires de nos amis les chiens de bien vouloir les garder dans un espace clos afin qu'ils ne puissent sortir de la propriété de leurs maitres.

Assistants maternels agréés sur la commune

Mme Audard Laetitia, sous la Godasserie, 07 89 25 17 75
Mme Blondel Laurence, à la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), Le bourg, 05 16 05 06 55
Mme Picq Emilie, à la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), Le bourg, 05 16 05 06 55
M. Portejoie Clément, à la Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), Le bourg, 05 16 05 06 55

L'ETAT CIVIL

Bienvenue aux nouveaux habitants

M. et Mme Parent Sébastien et Ophélie, et leurs enfants Camille et Yann, Sous la Godasserie.

M. et Mme Duchein Pascal et Martine, Le Bourg.

M. Nelis Philippe et Mme Fournel Catherine, Chez Lucas.

M. Mongis Jérome et sa fille, Impasse du Relais.

Mme Marsais Geneviève, La Verrerie.

Mme Audard Laetitia, M. Michael Priouzeau, et leur enfant Ryan, La Godasserie.

M. Tel Roger et Mme Richard Carole, Chez Barraud.

M. Henry Yves, La Verrerie.

Mme Peruffo Elsa et M. Pourteau Gaëtan, La Métairie de Puyrigaud.

Mme Valade Christelle et ses deux enfants, Le Bourg.

Nous invitons les nouveaux arrivants à venir se présenter à la mairie.

Naissances

Gaby Louis - Rose née le 30 Décembre 2017, Chez Maurisseau.

Mariages

Cédric Gabillon et Stéphanie Georgeon le 15 avril 2017.

Jean Patrick Roulet et Corinne Pollet le 29 avril 2017.

Patrick Brochard et Marie Pierre Verdier le 4 août 2017.

Décès

Jeanine Caillaud le 8 février 2017.
Blanche Fontenaud le 28 juin 2017.
René Locussol le 25 juillet 2017.
Renée Jaulin le 13 décembre 2017.

Le repas des ainés offert par la commune aura lieu cette année le Samedi 17 mars 2018.

Toutes les personnes de 65 ans et plus y sont conviées.

Que toutes les personnes de plus de 65 ans qui viennent d'emménager sur la commune, se fassent connaître à la mairie pour participer à ce repas.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Commissions communales

LOISIRS-CULTURE-SPORTS	JOURNAL COMMUNAL	ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Tout le conseil	Emmanuelle CAMILLERI Olivier DOUAT Christine JEANSON	Ludovic CLEMENT Fabrice ARNAUD Sébastien BARDON

VOIRIE-MATERIEL COMMUNAL GESTION PERSONNEL	VILLAGE FLEURI	SALLE FÊTES-SUIVI-ETAT LIEUX
Bernard LANDREAU Sébastien BARDON Ludovic CLEMENT Johann LANDREAU	Christine JEANSON Edwige GIRODEAU Fabrice ARNAUD Olivier DOUAT	Edwige GIRODEAU Sébastien BARDON Ludovic CLEMENT Christine JEANSON

Commissions réglementées

Centre communal d'action sociale : conseil administration le maire est président		Compétences
Membres du conseil	**Membres nommés par le maire**	**vote** un budget annuel
Edwige GIRODEAU	Monique CANTIN	**liste** les dossiers d'aide sociale d'une année
Emilie PICQ	Corinne LANDREAU	**analyse** les besoins sociaux
Laurence BLONDEL	Micheline LOCUSSOL	**délivre** des prestations ou aides financières
Johann LANDREAU	Arlette BAUDRY	

Commission des impôts			Compétences
Arlette BAUDRY	Titulaire		**dresse** la liste des locaux de référence
Emilie PICQ	Titulaire		**procède** à l'évaluation des propriétés bâties
Johann LANDREAU	Titulaire		**se réunit** chaque année à la demande du directeur
Pascal RICHARD	Titulaire		des finances publiques pour la réévaluation des propriétés
Edwige GIRODEAU	Titulaire		
Jean-Claude CHEVALIER	Titulaire	VANZAC	
			Proposer 1 liste de 24 noms : 12 titulaires et 12 suppléants
Jean-Pierre GROLLEAU	Suppléant		Un arrêté du directeur des services fiscaux retiendra 6 titulaires et 6 suppléants
Bruno JEANSON	Suppléant		
Robert GARON	Suppléant		
Laurent PAILLET	Suppléant		
Gérard MICHEAU	Suppléant		
Bernard FRADON	Suppléant	BAIGNES	

Commission administrative de révision des listes électorales	Compétences
Le maire ou son représentant est président : **Bernard LANDREAU ou Fabrice ARNAUD**	**Statue** sur les demandes d'inscriptions sur la liste
un délégué de l'administration désigné par le sous-préfet : **Arlette BAUDRY**	**examine** les listes d'inscrits d'office transmise par l'INSEE
un délégué choisi par le président du Tribunal de grande instance : **Sébastien BARDON**	**procède** aux radiations

Conseil d'école	Compétences
Le maire ou son représentant : **Bernard LANDREAU ou Fabrice ARNAUD**	**donne** son avis sur les questions de vie scolaire
Le président de l'EPCI quand il y a transfert de compétences : SIVOS	**vote** le règlement intérieur de l'école
Emmanuelle CAMILLERI	**établit** le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire
ainsi que : le directeur d'école qui en est le président	**s'associe** aux avis et suggestions sur le fonctionnement de l'école
les maîtres d'école	(actions pédagogiques, utilisation des moyens alloués,
les représentants de parents d'élèves en nombre égal au nombre de classes	conditions d'intégration d'enfants handicapés, hygiène scolaire,
le DDEN chargé de visiter l'école	activités périscolaires, restauration scolaire)
l'inspecteur de l'Education Nationale qui y assiste de droit	

Syndicats

Communauté de communes de Haute-Saintonge
Bernard LANDREAU — Titulaire
Fabrice ARNAUD — Suppléant
Emmanuelle CAMILLERI — Suppléant 2

SIVOM JONZAC
Sébastien BARDON
Edwige GIRODEAU

SIVOS Léoville
Fabrice ARNAUD
Emmanuelle CAMILLERI

Syndicat Aménagement de la Seugne en Haute-Saintonge
Fabrice ARNAUD
Johann LANDREAU

Syndicat des Eaux Charente-Maritime
Sébastien BARDON — Titulaire
Fabrice ARNAUD — Suppléant

Syndicat lutte contre les fléaux atmosphériques
Olivier DOUAT — Titulaire
Fabrice ARNAUD — Suppléant

Syndicat intercommunal d'aménagement de l'aire de loisirs de la Pimperade
Edwige GIRODEAU — Titulaire
Emilie PICQ — Titulaire
Ludovic CLEMENT — Suppléant
Emmanuelle CAMILLERI — Suppléante

Syndicat Départemental d'Electrification
Ludovic CLEMENT

Syndicat Départemental Voirie
Sébastien BARDON

Commission Appel Offres
Maire ou son représentant président
Ludovic CLEMENT — Titulaire
Olivier DOUAT — Titulaire
Emmanuelle CAMILLERI — Titulaire
Sébastien BARDON — Suppléant
Edwige GIRODEAU — Suppléante
Christine JEANSON — Suppléante

Diffusion alerte
Johann LANDREAU
Sébastien BARDON
Fabrice ARNAUD

LES DECISIONS MUNICIPALES

1. Vote du budget 2017 – Impositions communales

Le détail des réalisations 2016 et le projet de budget 2017 figurent sur les pages ci-après.
La politique du conseil municipal est de maintenir les taux d'imposition fixés depuis 1988 à savoir :

Taxe habitation : 20,25%
Foncier bâti : 15,94%
Foncier non bâti : 48,82%
CFE : 23,07%.

Le conseil a listé les opérations d'investissement suivantes, à réaliser dans l'année 2017 ou à prévoir :

1. Réfection de la peinture-tapisserie des 2 chambres du logement social 2 près de la mairie pour 3 000 €,
2. Peinture extérieure des logements communaux dits « Gîtes »,
3. Tracteur et broyeur à remplacer,
4. Isolation de la salle des fêtes,
5. Modification du local à l'aire de loisirs,
6. Curage du plan d'eau : ces travaux se feront par l'intermédiaire du Syndicat Mixte en Haute-Saintonge (ex Syndicat de la Seugne) dont l'étude sera prise en charge par ce syndicat et le solde des travaux à la charge de la commune, une fois les subventions obtenues déduites,
7. Réfection du mur mitoyen entre les logements communaux dits « Gîtes » et l'habitation de Laëtitia LANDREAU : prise en charge par moitié par la commune,
8. Columbarium au cimetière,
9. Amélioration à l'école : isolation du sas d'entrée,
10. Aménagement de la route de Baignes pour un solde de 24 600 € à la charge de la commune qui représente 25% du montant des travaux. La facture finale vient de nous parvenir pour un montant de 16 524,23 €.

L'ensemble de ces travaux se répartira en fonction de l'urgence et des subventions obtenues.

Quelques personnes se sont inquiétées d'une forte augmentation de leurs taxes depuis 1988 (foncière et/ou habitation) alors que la commune n'a pas changé les taux (vous pouvez comparer les taux des 2 dernières années sur votre feuille d'impôt) mais les valeurs locatives ont été réévaluées par les services fiscaux suite à des déclarations (imprimé H1) signées par les propriétaires : en effet un certain nombre d'habitations était classé dans une catégorie inférieure au confort actuel. De plus, ces valeurs locatives sont réévaluées tous les ans par les mêmes services fiscaux.

Pour votre information, nous vous joignons sur la page suivante le tableau des catégories existantes et leur niveau de confort correspondant.

	Impression d'ensemble (Caractère général de l'habitation)	*architecture*	*qualité de la construction*	*Distribution du local : conception générale*	*Pièces de réception (1)*	*Locaux d'hygiène (1)*	*Eau (1)*
Cat 1	**Grand luxe.**	nettement somptueux	Excellente. Matériaux de tout premier ordre ou d'excellente qualité, parfaite habitabilité	très large conception des diverses parties du local. (Largeur des baies supérieure à la normale. Dans les immeubles collectifs, accès et escaliers communs de larges dimensions).	Présence obligatoire de pièces de réception spacieuses.	Nombreux locaux d'hygiène bien équipés.	Nombreux postes d'eau courante intérieurs au local.
Cat 2	**Luxe.**	Particulièrement soigné	Excellente. Matériaux de tout premier ordre ou d'excellente qualité, parfaite habitabilité	Large conception des diverses parties du local. (Largeur des baies supérieure à la normale. Dans les immeubles collectifs, accès et escaliers communs de larges dimensions).	Présence obligatoire de pièces de réception spacieuses.	Nombreux locaux d'hygiène bien équipés.	Nombreux postes d'eau courante intérieurs au local.
Cat 3	**Très confortable.**	Belle apparence	Très bonne, Matériaux assurant une très bonne habitabilité	Moins d'ampleur que dans les catégories précédentes. Les diverses parties du local restent cependant assez spacieuses. Dans les immeubles collectifs, accès communs faciles.	Présence obligatoire de pièces de réception dans les locaux comportant un certain nombre de pièces.	En général, plusieurs salles d'eau.	Nombreux postes d'eau courante intérieurs au local.
Cat 4	**Confortable.**	Belle apparence	Bonne. Mais construction d'une classe et d'une qualité inférieure aux classes précédentes	Moins d'ampleur que dans les catégories précédentes. Les diverses parties du local restent cependant assez spacieuses. Dans les immeubles collectifs, accès communs faciles.	Présence obligatoire de pièces de réception dans les locaux comportant un certain nombre de pièces.	Présence nécessaire d'une salle de bains ou de douches ou d'un cabinet de toilette avec eau courante.	Nombreux postes d'eau courante intérieurs au local.
Cat 5	**Assez confortable.**	sans caractère particulier	Bonne. Mais construction d'une classe et d'une qualité inférieure aux précédentes catégories	Faible développement des pièces, dégagements, entrées, etc.. Paliers souvent communs à plus de deux logements.	Existence, en général, d'une pièce de réception : - dans les locaux anciens dès qu'il y a quatre pièces, - dans les locaux modernes, quel que soit le nombre de pièces.	Présence, au minimum, d'un cabinet de toilette avec eau courante.	Un ou plusieurs postes d'eau intérieurs.
Cat 6	**Ordinaire.**	sans caractère particulier	Courante. Matériaux utilisés habituellement dans la région, assurant des conditions d'habitabilité normales mais une durée d'existence limitée pour les immeubles récents	Faible développement des pièces, dégagements, entrées, etc.. Dimensions réduites, même en ce qui concerne les pièces d'habitation, notamment dans les constructions récentes.	En général, absence de pièces de réception.	En général : - absence de locaux d'hygiène dans les immeubles anciens, - présence d'une salle d'eau dans les immeubles récents	Un ou plusieurs postes d'eau intérieurs.
Cat 7	**Médiocre.**	sans caractère particulier	Médiocre. Construction économique en matériaux bon marché présentant souvent certains vices	Logement souvent exigu. Dégagements généralement sacrifiés dans les immeubles collectifs (accès communs sombres et étroits).	En général, absence de pièces de réception.	Absence très fréquente de locaux d'hygiène.	En général, eau à l'extérieur.
Cat 8	**Très médiocre.**	aspect délabré	particilèrement défectueuse. Ne présente pas ou ne présente plus les caractères élémentaires d'habitabilité en raison de la nature des matériaux utilisés, de la vétusté, etc..				Absence habituelle de tout équipement, notamment des WC.

2. Modification du local à l'aire de loisirs

Le conseil constatant que de plus en plus de manifestations sportives, culturelles ou touristiques sont concentrées plutôt à l'aire de loisirs ave utilisation du local existant qui comporte un coin « élaborations des plats » sommaire et des toilettes.
Il a donc été décidé de préparer un dossier de subvention au département et à l'État pour réaménager ce local ; en compensation il sera demandé à Ludovic CRAON d'allonger sa période d'occupation qui est actuellement de 3 mois, 3 mois et demi à 6 mois.
Les travaux à prévoir en priorité :

- La création d'une chambre froide,
- Le réaménagement intérieur pour accueillir un plus grand nombre de personnes aux manifestations.
- La modification des toilettes valides et lave mains + toilettes PMR et lave-mains, urinoir et douche.

Les devis se montent à environ 24 000 € dont 58% de subventions, ce qui donnerait un reste à la commune de 10 000 €.
Suite à cette 1ère décision, au refus de la subvention DETR de l'état, à la non prise en charge du module ni de l'armoire froide par le département, le conseil doit revoir l'ensemble du dossier, sachant que Ludovic CRAON était d'accord pour verser une redevance de 400 € du mois d'avril au mois de septembre soit 6 mois.
Il demande s'il ne serait pas possible d'avoir un bail type 3/6/9 ans, ce qui ne peut pas être mis en place en location saisonnière. Il faudrait transformer la redevance en bail annuel.

3. Dévasement du plan d'eau

Après contact avec M. BRICHET concernant l'envasement du plan d'eau, celui-ci conseille une prise de contact avec le Syndicat mixte de la Seugne en Haute-Saintonge, notamment avec Bernard MAINDRON son président, pour demander une étude par ce syndicat.
Bernard LANDREAU donne lecture du mail envoyé le 17/02 au Syndicat :

« Suite à notre communication téléphonique, je vous confirme que le plan d' eau, de par sa conception, s'est à nouveau envasé alors qu'il avait été curé il y a une dizaine d'années ; Nous l'avons constaté l'an dernier au mois d'août avec M. BRICHET (président de la fédération de pêche départementale) qui a alerté les services de la DDTM et de l'ONEMA. Ceux-ci se sont déplacés le 20/09/2016 (M. FLEURY de l'ONEMA et M. LUIS de la DDTM) et préconisent comme solution, pour éviter à nouveau l'envasement, retrouver le lit de la rivière au niveau des bassins par des blocs d'enrochement et créer ainsi l'écoulement naturel des boues dans le lit de la rivière initiale.

Ces travaux permettront le remplissage par débordement des bassins existants.
M. BRICHET pense que, dans le cadre du financement de ce bras de contournement, une prise en charge pourrait d'obtenir à hauteur de 30% par l'agence de l'eau, 20% par le conseil départemental.
Les travaux ne pouvant pas être entrepris par la commune, nous sollicitons votre concours, en tant que syndicat de rivière, pour la prise en charge du projet.
Je vous remercie par avance pour votre implication dans l'aboutissement de ce dossier. »

Après avoir eu la certitude que le syndicat assurerait la maîtrise d'ouvrage de l'opération, une proposition de convention nous a été fournie, elle fait état d'une prise en charge financière par le Syndicat Mixte de la Seugne, lequel se charge de solliciter les partenaires financiers, le solde sera réglé par la commune de LEOVILLE.
Le montant de l'étude qui sera réalisée par le Cabinet SEGI est de 29 994 € TTC, et prise en charge par le syndicat ; celui des travaux n'est pas encore connu.

LES DECISIONS MUNICIPALES

Le Conseil Municipal, après avoir accepté le principe des travaux à réaliser sur le plan d'eau de LEOVILLE, a donné son accord sur le projet de convention élaboré par le S.M.S.H.S dont les objectifs sont les suivants :

- Améliorer et préserver les écosystèmes aquatiques existants,
- Déconnecter le plan d'eau de la rivière « Le Lariat » sous-affluent de la Seugne via le Pharaon, lui-même affluent,
- Préserver et valoriser l'attractivité du site.

4. Révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme

En 2016 le conseil avait décidé de modifier le règlement des zones A et N du PLU. Comme il ne peut pas s'agir d'une modification simplifiée, seule une procédure de révision simplifiée doit être engagée avec consultation des personnes publiques associées et enquête publique d'1 mois.
Le conseil a donc engagé cette procédure de révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme avec une concertation qui se fera après publication de la présente délibération au tableau d'affichage légal, avec un registre à disposition du public à la mairie pendant les jours et heures d'ouverture.
Cette délibération a été affichée du 7 juillet au 18 août 2017 et oubliée dans un journal d'annonces légales le 7 juillet 2017.

5. SIVOS – Rythmes scolaires

1. Evolution des sites scolaires : Depuis quelque temps, un groupe de travail, au sein du SIVOS, s'est constitué pour une étude de projet de regroupement des classes. Une discussion s'est engagée entre les responsables du SIVOS et les maires du RPI sur l'éventualité de regrouper les classes sur un seul site. Mais qui porte le projet : le SIVOS, la commune d'implantation ? L'étude du projet a été confiée au Cabinet MOREAU Economiste, lequel a proposé la visite du site d'ARS en Charente, dont la configuration ressemble à celle de LEOVILLE. Une réunion, à l'initiative de Madame le sous-préfet de JONZAC, est organisée avec l'inspectrice de l'éducation nationale et les maires du RPI le 18 janvier 2018.

2. Rythmes scolaires : En juin, il avait été décidé de surseoir à demande de dérogation pour la mise en place de la semaine des 4 jours, compte tenu des difficultés liées à une décision qui aurait été prise sans la parution du décret. Ce décret daté du 27 juin 2017, relatif à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe des communes, du SIVOS et du conseil d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours,
Vu l'avis favorable du conseil d'école en date du 07/11/2017,
Considérant que le SIVOS ne peut pas organiser les TAP sans moyens humains, techniques et financiers,
Considérant une meilleure organisation des parents sur une semaine à 4 jours ;
Considérant l'absence d'information en matière de transports scolaires qui devraient relever de la compétence de la Région ;

Le conseil municipal, par 8 voix pour, 2 voix contre, 1 abstention,

- Décide que le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours sera mis en place à compter de la rentrée 2018.
L'organisation du temps scolaire sera celle pratiquée avant la réforme de 2013.
- Propose à Monsieur le Directeur Académique de l'Education Nationale une nouvelle organisation sur l'école de LEOVILLE.

6. Réfection de la place « route de Baignes » - Aménagement de la traverse du Bourg sur la RD 142 et aménagement de la route de Baignes dans le bourg

1. Le conseil avait décidé de reprendre l'assainissement pluvial ainsi que la réfection du parking de la place face à l'ancienne boucherie, après les travaux de cette portion de la route de Baignes.
Deux devis ont été faits :
La SEC TP (entreprise qui a réalisé les travaux route de Baignes) pour 8 467 € HT, Céline TAPHANEL pour 4 597 € HT.
Le conseil a donc confié ces travaux à l'entreprise TAPHANEL qui les a entrepris en novembre. On a pu obtenir une subvention de 40% sur le montant HT.

2. A la suite de ces travaux, le conseil souhaite revoir l'aménagement de la partie nord du Bourg sur la RD 142 en demandant à la DID l'étude du projet, sachant que la participation communale sur l'étude et les travaux s'élève à 25%.
Une réunion de terrain a déjà eu lieu avec les services concernés.

7. Reprise de la procédure de péril sur le bâtiment de la succession JOYEUX-PIGNON

Bernard LANDREAU a repris l'historique de cette procédure commencée en 2008, avec un rapport d'expertise ordonné par le Tribunal administratif en 2011.
Etant donné que les héritiers de cette succession non réglée depuis le décès du dernier propriétaire en 1974, n'entretiennent pas ce bien, et au vu du rapport d'expertise qui demande de faire cesser le péril, la commune a engagé et financé des travaux de consolidation à hauteur de 10 534 € à récupérer sur la succession.

Depuis cette date, rien n'a évolué au niveau de cette succession mais le bâtiment s'est considérablement dégradé, aussi le maire a pris contact avec le pôle habitat indigne de la DDTM 17, lequel conseille un nouveau rapport d'expertise auprès du tribunal administratif.

Le 13/11, M. Marc RAYMOND Expert de justice s'est rendu sur les lieux et a conclu :

- Prendre les mesures indispensables pour mettre fin à l'imminence du péril ;
- Faire tomber tous les éléments de couverture et charpente instables vers l'intérieur de la construction
- Mettre en place un jeu de barrières pour délimiter un couloir d'une largeur de 3 ml contre le mur pignon interdisant toute approche ;
- Fermer tous les accès pour éviter les intrusions et accidents.

Il précise que s'il n'avait pas été mise en œuvre une ossature de madriers et IPN reliés par des tirants métalliques, l'ensemble se serait vraisemblablement écroulé avec des risques pour la voie publique et les voisins.

Un arrêté de péril imminent a été pris le 5 décembre 2017 et transmis aux héritiers connus, avec un délai de 3 semaines pour exécuter l'arrêté à savoir « abattre l'ensemble du bâtiment cadastré B 266 Le Bourg ». Si tel n'est pas le cas, la commune se substituera aux indivisaires pour faire réaliser ce travail. La facture sera transmise au notaire chargé de la succession pour que la commune récupère l'avance de fonds.

Nous sommes actuellement dans l'attente des devis de démolition.

LES DECISIONS MUNICIPALES

8. Appellation et Numérotation des rues

Suite à la demande d'administrés, le conseil a contacté les services de « LA POSTE » pour reprendre le dossier d'appellation des rues commencé en 1996 dans le cadre de « l'opération Françoise ».
La proposition commerciale se monte à 3 600 € HT sans compter la fourniture des poteaux, panneaux, plaques et numéros qui pourraient doubler la facture.

Compte tenu d'une estimation à environ 9 000 €, le conseil municipal a décidé momentanément, de surseoir à cette opération.

9. Achat de matériels- Prêt bancaire

- Depuis cette année, le tracteur et broyeur n'étaient plus en état de fonctionner, il avait été décidé de rechercher l'achat de matériel d'occasion et de confier à l'entreprise TAPHANEL les broyages si besoin.
  Au printemps, il a été acheté un tracteur RENAULT avec épareuse ROUSSEAU pour un montant de 16 596 € livré par les Ets CHEVALIER TP de HIERSAC.
  Cette entreprise nous a repris l'ancien matériel pour 3 000 €.

- Depuis le 1er janvier 2017, la loi de transition énergétique pour la croissance verte interdit l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'ensemble des structures publiques.
  Des devis ont été demandés pour l'achat de différents types de matériels : débroussailleuse réciprocateur, outil de griffage, lance de désherbage.
  Bernard ESTEFFE a assisté à des séances de démonstration sur les communes voisines.
  Finalement le choix s'est porté sur une lance de désherbage à gaz sur chariot, acheté chez TARDY ESPACE pour 2 290 € HT.

Compte tenu de l'actuel faible taux bancaire, le conseil a décidé de contracter un prêt de 40 000 € pour l'acte de matériel, sur 5 ans, au taux de 0,52% en remboursement trimestriel.

10. Evolution du Syndicat de la Seugne

Le 27 juin 2017, le SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE a procédé à la modification de ses statuts afin de valider sa fusion avec le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU TRÈFLE EN CHARENTE.
Le SIAH DU TRÈFLE EN CHARENTE a adopté la même procédure lors de son conseil syndical du 3 juillet 2017.
Par conséquent les conseils municipaux des communes adhérentes ont dû se prononcer sur la modification de ses statuts.
Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 1 contre, approuve cette modification des statuts du SYNDICAT MIXTE DE LA SEUGNE EN HAUTE SAINTONGE qui devient, par là même : **SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SEUGNE**.

A l'occasion des vœux, en présence de Mme BARRAUD Présidente du district du Football 17 ainsi que des membres du bureau, le conseil municipal a tenu à remercier Pascal PORTEJOIE pour son engagement et son dévouement depuis une vingtaine d'années au sein de l'association de Football de LEOVILLE en lui offrant 2 places pour le match France-Colombie au Stade de France; le district lui a remis une reconnaissance et lui a proposé de participer à la finale de la coupe de France de football. Merci à Pascal et à sa famille.

11. Décisions diverses

- Recrutement temporaire : Magalie LESNARD a été recrutée pendant les congés de Bernard ESTEFFE pour entretenir les espaces verts : tonte, arrosage, et peindre le mobilier extérieur de l'aire de loisirs.

- Compte tenu missions accomplies par Patricia SALIGAULT employée à l'Agence Postale, de son autonomie et de ses compétences, le conseil a décidé de revaloriser sa rémunération sur l'indice majoré 329 au 1er juillet 2017, puis sur l'indice majoré 332 au 1er janvier 2018.

- Etude de l'enfouissement du réseau France TELECOM « Chez Maurisseau » suite à l'extension du réseau électrique.

- Changement d'opérateur pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité, ce sera la plateforme iXChange en remplacement d'iXBus.

- Autorisation a été donnée à Olivier DOUAT pour qu'il donne des cours collectifs de fitness à la salle des fêtes les lundi et mercredi soir, la salle lui est prêtée à titre gratuit, il règlera les consommations électriques suivant les relevés de compteur qui se feront avant et après chaque cours.

- Renouvellement du contrat de Diego Lafleur par la CDCHS pour 6 mois pour des missions d'initiation vers l'emploi, encadré par notre employé municipal.

12. Travaux divers réalisés, en sus des différentes réalisations mentionnées dans les pages précédentes

•Elagage de la haie du terrain de football par TECHNI VERT 17 pour un montant de 4 050 € HT,

•Isolation du Sas à l'école par Sylvain MOREAU pour 617,50 €,

•Création d'un bâtiment à l'aire de loisirs pour 6 184,87 € HT (AUDIN, ARNAUD, MOREAU),

•Changement de la porte fenêtre d'un logement Gîte n° 1 (ex presbytère) par Sébastien AUDIN pour 1 814,32 € HT,

•Réfection de la murette mitoyenne entre les logements du presbytère et Laëtitia LANDREAU pour 2 150,13 € HT (MOREAU, Ets LANDREAU),

13. Projets

- Restauration des derniers registres d'état civil : devis en cours,

- Projet de création d'une résidence d'autonomie pour permettre aux personnes âgées et/ou seules de se retrouver dans un lieu de vie,

- Aménagement du local atelier pour un stockage plus rationnel.

- Création d'un colombarium au cimetière, élaboration d'un règlement intérieur.

LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Libellés	REAL 2016	PREVISIONS 2017
Prestation Service nettoyage rivière		400,00
Eau et assainissement		7 000,00
Electricité	11 362,41	15 000,00
Gaz	95,29	200,00
Carburants	1 100,89	1 500,00
Alimentation	42,95	200,00
Produits traitement	456,94	500,00
Fournitures entretien	178,27	800,00
Acquisit. Petit équipement	4 780,92	20 645,00
Fournitures voirie	2 876,61	3 000,00
Vêtements de travail	120,91	150,00
Fournitures administratives	544,37	700,00
Acquisition Fleurs	375,12	1 000,00
Prestation service		500,00
Entretien terrains		4 000,00
Entretien Bâtiments	7 412,10	85 864,00
Entretien Voirie	7 420,52	50 000,00
Entretien Matériel roulant	2 020,22	4 000,00
Entretien autres biens	338,80	1 500,00
Maintenance	2 156,52	2 300,00
Assurances	4 489,65	4 400,00
Versement organisme formation	150,74	200,00
Honoraires Comptable	683,79	400,00
Honoraires divers	150,00	150,00
Frais insertion		300,00
Fêtes Cérémonies	4 538,24	6 000,00
Impression bulletin+desinsectisation	614,78	800,00
Missions	98,74	150,00
Frais affranchissement	462,00	700,00
Frais Télécom.	1 126,90	1 400,00
Cotis Association Maires	169,57	175,00
Cotisations FNAL	42,08	45,00
Cotisations CDG-CNFPT	332,00	400,00
Taxes Foncières	2 102,00	2 500,00
Personnel titulaire	31 191,13	32 300,00
Cot prévoyance pers.titulaire	508,27	510,00
Personnel non titulaire	11 228,42	13 000,00
Cot prévoyance pers.non titulaire	151,32	160,00
Cotisations URSSAF	8 812,26	9 400,00
Cotisations Retraites	10 016,19	10 400,00
Cotisations Pôle emploi	728,32	760,00
Cotisation Assur Personnel	2 626,47	2 700,00
Cotisat. FNC Sup Familial	432,00	500,00
Medecine travail		400,00
Indemnités Maire - Adjoints	14 641,50	15 100,00
Cotisat Retraite Elus	596,60	620,00
Service Dép Incendie	2 708,25	2 750,00
Cotisat. Organismes Regroupement	36 465,93	38 700,00
Subventions	2 800,00	2 700,00
Intérêts emprunts	2 770,92	2 598,00
Virt Section invest		77 440,00
Dépenses imprévues		24 931,00
Reversement FNGIR	12 131,00	12 131,00
TOTAL	**194 051,91**	**463 979,00**

RECETTES FONCTIONNEMENT

Libellés	REAL 2016	PREVISIONS 2017
Excédent reporté	145 571,36	192 582,00
Rembt sur salaire pers.	1 806,50	
Rembt sur charges pers.	197,16	
Part Poste pour APC	13 524,00	13 500,00
Rembt redevables	6 534,63	5 000,00
Concession cimetière	105,60	
Redevances FT-EDF	646,59	650,00
Contributions directes	118 987,00	120 970,00
CVAE	3 740,00	3 779,00
Autres impôts	203,00	
Fonds Péréq. Recettes Interc.		
Taxe droits mutation	33 882,09	18 000,00
Dotation forfaitaire	37 444,00	34 877,00
Dotation solidarité rurale	10 062,00	10 797,00
Dotation Nation Péréq TP	11 240,00	7 628,00
Dotation élu local	2 895,00	2 962,00
Rembt frais élections	138,26	
Dotation compensation TP	88,00	27,00
Attribution Fonds dép TP		
Compensation TF	3 958,00	3 256,00
Compensation TH	12 712,00	14 951,00
Taxe additionnelle FNB		
Locations	30 552,58	30 000,00
Valeurs Mobilières	7,71	
Don : jetons borne		
Rembt sinistre	2 162,02	
Travaux en régie	1 463,09	5 000,00
TOTAL	**437 920,59**	**463 979,00**

LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

RECETTES INVESTISSEMENT

Libellés	REAL 2016	PREVISIONS 2017
Excédent capitalisé	77 500,49	51 924,00
Virement Section Fonctionnement		77 440,00
Encaissement Cautions logement		1 800,00
Emprunt achat matériel voirie		50 000,00
FC TVA	6 309,76	
Subv. CG Réaménagement logement 2 école		4 123,00
Subv CG Aménagement aire loisirs	6 832,37	4 517,00
Subv CG Réaménagement bâtiment aire loisirs		7 913,00
Subv DETR Aménagement aire loisirs	3 785,50	
Subv DETR Réaménagement bâtiment aire loisirs		5 995,00
Encaissement Cautions logement		
Subv SDEER éclairage public		419,94
Opération ordre : éclairage public	2 509,14	419,94
TOTAL	**96 937,26**	**204 551,88**

DEPENSES INVESTISSEMENT

Libellés	REAL 2016	PREVISIONS 2017
Déficit invest. Reporté	1 680,49	27 763,00
Dépenses imprévues		18 024,00
Rembt Capital Emprunts commune.	7 331,92	9 550,00
Rembt capital empts SDEER	1 944,27	1 090,00
Versement Caution loyer		1 800,00
Concession licence informatique	2 226,24	2 400,00
Elaboration PLU		2 300,00
Achat terrain Département	600,00	
Travaux sur réseaux voirie	38 271,48	20 000,00
Travaux sur éclairage public	2 509,13	419,94
Achat mobilier	1 630,98	
Achat matériel voirie		50 000,00
Reliures Etat-Civil		1 000,00
Acquisition matériels divers (voir détail ci-dessous)	1 289,11	1 500,00
Travaux MAM	2 341,98	488,00
Aménagement extérieur aire loisirs	29 314,51	11 477,00
Réaménagement logement n° 2 école	13 168,28	14 520,00
Réaménagement Bât aire loisirs		28 800,00
Création colombarium cimetière		8 000,00
Travaux voirie	18 418,80	
Opération ordre : matériaux aire loisirs	1 463,09	5 000,00
Opération ordre : éclairage public	2 509,14	419,94
TOTAL	**124 699,42**	**204 551,88**

LE P.L.U.

Le Plan local d'urbanisme a été approuvé le 4 février 2014, consultable par tous en mairie.
Il est régi par un règlement, dont les différentes zones avec leurs caractéristiques sont définies ci-dessous :

1. Zone urbaine U : zone déjà urbanisée et secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter. La zone et destinée à la construction d'habitation, de commerces, de services et/ou de bâtiments artisanaux dès lors qu'ils ne compromettent pas la vocation résidentielle de la zone.
2. Zone urbaine UX : zone équipée, réservée à l'installation d'activités commerciales, artisanales ou indus rielles.
3. Zone A urbaniser 1AU : zone destinée à être ouverte à l'urbanisation pour la construction d'habitation, de commerces, de services et/ou bâtiments artisanaux sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble, compatible avec les orientations d'aménagement fixées sur la zone, qui prévoit en particulier un phasage lié à la réalisation du réseau d'assainissement collectif
4. Zone à urbaniser 2AU : zone à urbaniser, fermée, destinée principalement à la construction d'habitation, sous forme d'opérations d'ensemble ; l'ouverture est conditionnée à une modification du PLU et au phasage fixée dans les orientations d'aménagement et de programmation.
5. Zone agricole A : zone agricole, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Elle comprend 2 secteurs :

- Le secteur Ap, correspondant à la vallée et aux coteaux du Lariat, à protéger en raison de leur qualité paysagère ;
- Le secteur Ah, correspondant aux logements et corps de bâtiments isolés dans la zone agricole, dont l'évolution peut être admise à condition de ne pas nuire à l'activité agricole.

6. Zone naturelle N : zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger an raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, ou de leur caractère d'espaces naturels. Cette zone comprend 2 secteurs :

- Ne, correspondant aux équipements publics : le stade et l'espace de loisirs situés sur les rives du Lariat, en contact du bourg, où seuls les équipements d'intérêt public ou de service collectif sont admis,
- Nt, correspondant au château de Puyrigaud, pour un développement touristique.

Elle englobe :

- La zone inondable, repérée par une trame au plan de zonage conformément à l'article R123-11 du code de l'urbanisme
- La zone Natura 2000 « Vallée de la Seugne et ses affluents » (dont le Pharaon) protégés par les articles L414-1 et suivant du code de l'environnement.

TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PLU ET SON REGLEMENT SONT CONSULTABLES EN MAIRIE. IL SERA AUSSI AFFICHE AU TABLEAU EXTERIEUR.

En matière d'urbanisme, quelles procédures à appliquer suivant des exemples de travaux que l'on veut entreprendre

PROCEDURE de **PERMIS DE CONSTRUIRE** **Maison Individuelle**	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
CERFA - **Permis de Construire** Maison Individuelle comprenant ou non des démolitions	Construction d'une maison individuelle ou ses annexes (garage > à 20m², etc...)	2 mois (majoration possible)
	Travaux sur construction existante (extension de + 20m²) comprenant ou non des démolitions	
	Aménagement pour l'habitation, changement de destination d'un bâtiment en habitation avec modification sur façade ou structures porteuses (transformation d'une grange, d'un commerce par ex)	

PROCEDURE de **PERMIS DE CONSTRUIRE** de **PERMIS D'AMENAGER** **1 CERFA unique** avec au choix :	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
Permis de construire comprenant ou non des démolitions	Nouvelle construction > à 20m² autre qu'une maison individuelle (logement collectif, exploitation agricole, Etablissement Recevant du Public, etc...) ; construction de plus d'une maison individuelle sur le même terrain	3 mois (majoration possible)
	Changement de destination d'un bâtiment avec modification sur façades ou structures porteuses : ex - 1 grange en commerce, une grange en plus d'un logement, 1 local artisanal en local commercial, etc...	
	Changement de sous-destination d'un bâtiment avec modification sur façades ou structures porteuses **uniquement pour les communes en carte communale ou PLU postérieur au 01/01/2016** : ex - banque en commerce, bâtiment agricole en bâtiment forestier, etc...	
Permis d'Aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions	Réalisation d'un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc de loisirs, etc...)	3 mois (majoration possible)

PROCEDURE de **PERMIS DE DEMOLIR**	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
CERFA - Permis de démolir	Démolition totale ou partielle d'un bâtiment protégé, ou situé en secteur protégé ou dans une commune ayant institué le permis de démolir	2 mois (majoration possible)

PROCEDURE de **Permis modificatif**	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
CERFA - Demande de modification d'un permis délivré en cours de validité	Modifications mineures (modification sur façade, modification de l'implantation, etc...)	* 2 mois pour un PC Maison Individuelle * 3 mois pour un permis

PROCEDURE de **Tranfert d'un Permis**	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
CERFA - Demande de transfert de permis délivré en cours de validité	Transfert de tout ou partie d'un permis à une autre personne	* 2 mois pour un PC Maison Individuelle * 3 mois pour un permis

CERFA

Quelle procédure pour quels travaux ?

- Télécharger un CERFA : www.service-public.fr (Rubrique "Logement/Urbanisme/Autorisation d'urbanisme" ou service en ligne et formulaires).
- Notice explicative pour vous aider à déterminer la procédure : elle est disponible en téléchargement avec le CERFA.
- Certaines demandes n'ont pas de CERFA : c'est le cas pour les demandes de prorogation qui se font sur papier libre.

PROCEDURE de **CERTIFICAT D'URBANISME** **1 CERFA unique** avec au choix :	POURQUOI DEPOSER UN CU ?	DELAI DE DROIT COMMUN
Certificat d'Urbanisme -Cua (d'information)	Connaître les règles applicables au terrain (zonage carte communale ou PLU,etc...)	1 mois (pas de CU tacite)
	Connaître les limites administratives au droit de propriété (servitudes d'utilité publique, droit de préemption, zone de protection dans le périmètre d'un monument historique, etc...)	
	Connaître les taxes et participations d'urbanisme	
Certificat d'Urbanime - Cub (opérationnel)	Idem Cua + : Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet	2 mois (pas de CU tacite)
	Connaître l'état des équipements publics (voies et réseaux)	

PROCEDURE de **DECLARATION PREALABLE**	QUELQUES EXEMPLES DE TRAVAUX	DELAI DE DROIT COMMUN
CERFA - Construction et travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes	Travaux sur une maison individuelle (extension < ou = à 20m² de surface plancher **et** d'emprise au sol, modification de l'aspect extérieur, etc...) ou extension jusqu'à 40m² de surface plancher et d'emprise au sol dans les communes à PLU*	1 mois (majoration possible)
	Construction d'une annexe à l'habitation < ou = à 20m² de surface plancher **et** d'emprise au sol (abri de jardin, garage, véranda, piscine)	
	Edification d'une clôture d'une maison individuelle	
CERFA - Construction, travaux et aménagement non soumis à permis comprenant ou non des démolitions	Aménagement : lotissement (division d'un terrain en 1 ou plusieurs lots, camping, aire de stationnement, installation d'une caravane hors camping ou parc résidentiel de loisirs, etc...)	1 mois (majoration possible)
	Construction < à 20m² de surface plancher **et** d'emprise au sol hors maison individuelle et/ou ses annexes	
	Changement de destination sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment , etc...	
	Extension hors maison individuelle de 20m² maximum de surface plancher **et** d'emprise au sol ou 40m² maximum de surface plancher **et** d'emprise au sol dans les communes à PLU*	
CERFA - Lotissements et autres divisions foncières non soumis à Permis d'Aménager	Lotissement (division d'un terrain en 1 ou plusieurs lots)	1 mois (majoration possible)

* **Sous certaines conditions :**

- Le projet doit se situer en zone urbaine.

- Le projet ne doit pas conduire à dépasser le seuil de recours à l'architecte soit 150m².

Date màj 01/06/17

Auteur QV5

TABLEAU RÉCAPITULATIF DU RECOURS A L'ARCHITECTE POUR LES PERSONNES CONSTRUISANT POUR ELLES-MÊMES OU MODIFIANT POUR ELLES-MÊMES DEPUIS LE 1er MARS 2017

		En droit commun	En zone U des POS/ PLU
Construction nouvelle soumise à PC			
Surface de plancher **inférieure ou égale** à 150 m²		PC sans architecte	
Surface de plancher **supérieure** à 150 m²		PC avec architecte	
Extension sur une construction existante inférieure ou égale à 150 m² de surface de plancher			
Si la surface de plancher future, après extension, est ≤ 150 m²	Extension d'une surface de plancher **Supérieure à** 5 m² et inférieure ou égale à 20 m²	*Déclaration préalable*	
	Extension d'une surface de plancher **Supérieure à** 20 m² et **inférieure ou égale à** 40 m²	PC sans architecte	*Déclaration préalable*
	Extension **supérieure à** 40 m² de surface de plancher	PC sans architecte	
Si surface de plancher future, après extension, est > 150 m²	Extension d'une surface de plancher **Supérieure à** 5 m² et inférieure ou égale à 20 m²	*Déclaration préalable*	
	Extension d'une surface de plancher **Supérieure à** 20 m² et **inférieure ou égale à** 40 m²	PC avec architecte *	
	Extension **supérieure à** 40 m² de surface de plancher	PC avec architecte *	
Extension sur une construction existante supérieure 150 m² de surface de plancher			
Extension d'une surface de plancher au-dessus de 5 m² et inférieure ou égale à 20 m²		*Déclaration préalable*	
Extension d'une surface de plancher **supérieure à** 20 m² et **inférieure ou égale à** 40 m²		PC avec architecte	*Déclaration préalable*
Extension **supérieure à** 40 m² de surface de plancher		PC avec architecte	

* : en application du dernier alinéa de l'article R.431-2 du code de l'urbanisme

Les Ecoles, les Associations, et les Services...

SYNDICAT A VOCATION SCOLAIRE

Le SIVOS est la collectivité territoriale qui administre le fonctionnement de notre RPI composé de 3 classes : Léoville/Vanzac/Vibrac et 7 communes adhérentes : CHAUNAC-LEOVILLE-MESSAC-MORTIERS-SAINT MEDARD-VANZAC-VIBRAC

Les enfants de Maternelle sont encadrés par **Florence NAULLEAU** Institutrice à l'école de VIBRAC. Elle est assistée par **Sandra GENTY** en tant qu'aide maternelle.

Michel Daganaud accueille à l'école de VANZAC les CP et les CE1. Il est aidé par **Nathalie MASSON** deux après-midis par semaine.

Les CE2, CM1 et CM2 sont avec **Dominique Jorand** à l'école de LEOVILLE. Une Aide de vie scolaire, Marie, accompagne un enfant handicapé.

Les enfants sont pris en charge par les enseignants 10 mn avant l'heure de la rentrée en classe :

Horaires des classes :

VIBRAC	**9h10 à 12h10 et 14h00 à 16h25**
	Mercredi 9h10 à 11h25
VANZAC	**9h05 à 12h05 et 13h45 à 16h15**
	Mercredi 9h05 à 11h10
LEOVILLE	**9h00 à 12h00 et 13h40 à 16h10**
	Mercredi 9h00 à 11h05.

Si vous avez besoin d'informations au sujet du fonctionnement du SIVOS, vous pouvez vous adresser aux élus :

Loïc EDOUARD
Président Maire de ST MEDARD

Christine GENTIS
Vice-Présidente Commune de VANZAC

Carel LANDREAU
Vice-Président Commune de VIBRAC.

Emmanuelle CAMILLERI
Vice-Présidente Commune de LEOVILLE

le Bus scolaire :

Ce service est gratuit uniquement pour les enfants qui empruntent le trajet école/garderie. Un imprimé de demande de carte peut être retiré à la mairie de Léoville. Les horaires de passage du bus sont affichés dans chaque école..

La Cantine :

Maryvonne et Patricia sont en alternance à Léoville et Vibrac. **Nathalie** est présente sur le site de Vanzac.

Le prix du repas enfant est facturé 2,20 €uros, celui d'un adulte 4,40 €.

Des menus (un pour la période chaude, l'autre pour la période froide) ont été élaborés avec la participation de la diététicienne à la Communauté des Communes de Haute-Saintonge, ces menus sont revus plusieurs fois dans l'année (produits saisonniers) et consultables dans chaque cantine et chaque école.

La Garderie périscolaire:

Nathalie assume cette fonction sur le site de Vanzac aidée par **Sandra** : les jours scolaires de 7h 30 à 9h et de 16h15 à 18h45. Le mercredi, après l'école, elle est assurée jusqu'à 12h30.

La participation des familles est de 1 €/heure, le reste étant pris en charge par le SIVOS.

ECOLE DE LEOVILLE

↑ Voici le maître et des élèves.

↑ Apprenties astronomes ou apprenties géomètres.

↑ Apprentie jongleuse ou apprentie artiste.

↑ Apprentis capoéristes.

↑ Apprentis vitraillistes.

↑ Apprentis champions olympiques de natation.

Cette année, l'école de Léoville est composée de 10 CE2, 13 CM1 et 6 CM2.

Les apprentissages vont bon train…

↑ Apprenties entomologistes.

A l'école, la curiosité n'est pas un vilain défaut.

ECOLE DE VIBRAC

L'école maternelle de Vibrac a fait le choix cette année 2017 de travailler sur la thématique des Fruits et Légumes à travers les saisons; pour cela, nous sommes allés 2 fois au marché de Montendre par petits groupes, avec notre liste de courses, notre sac de courses sans oublier notre porte-monnaie !!

A l'issue de ces 2 sorties nous avons cuisiné :

- une soupe de légumes et un cake salé aux champignons, lardons et emmental pour la saison automne/ hiver
- une salade de fruits frais ainsi qu'une terrine de légumes de printemps pour la saison printemps/été

Parallèlement, nous avons travaillé sur **la compréhension fine** de 5 contes : **Les 3 Petits Cochons**, Roule Galette, **Boucle d'Or et les 3 Ours**, Le Petit Chaperon Rouge et **La Petite Poule Rousse.** Les élèves de petite section ont réalisé pour chacun de ces contes une fresque artistique.

Enfin pour nous distraire de cette année bien remplie, Maîtresse Florence nous a amenés tout d'abord, au Pôle Nature de Vitrezay où nous avons découvert la pêche à l'épuisette afin d'identifier la diversité animale de ce milieu. Puis à PLANET EXOTICA à Royan : là-bas, nous avons rencontré les dinosaures ainsi que de nombreux reptiles !

ECOLE DE VANZAC

Pour l'année 2017-2018, Michel Daganaud assure l'enseignement à l'école de Vanzac. L'effectif est de 21 élèves : 13 en cours préparatoire (CP) et 8 en première année de cours élémentaire (CE1). Durant l'année, les élèves étudieront les petites bêtes du jardin et découvriront leur utilité afin de les protéger plutôt que les détruire. Nous insisterons particulièrement sur l'abeille et nous irons visiter un rucher pédagogique où les enfants seront habillés en petits apiculteurs afin d'observer les butineuses au cœur de la ruche. Nous essaierons de bricoler des hôtels à insectes que nous installerons dans le jardin pédagogique de l'école. Pour parfaire nos apprentissages, nous irons au pôle nature de Vitrezay pour attraper des petites bêtes des champs et profiter des connaissances d'un animateur nature.

LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

M.A.M de Léoville

La MAM « Les Apprentis-Sages » a ouvert ses portes en aout 2013. Elle est gérée par l'association O Caz Ou. Elle compte 3 assistants maternels et accueille 12 enfants du lundi au vendredi de 7h à 19h. En novembre 2017, un assistant maternel Clément Portejoie est venu remplacer Alice Jouison qui attendait un heureux évènement. Odilon est né le 17 novembre, bienvenue à lui dans ce nouveau monde.

Les enfants ont donc la chance d'être pris en charge par 2 femmes et 1 homme.

Au cours de l'année 2017, les enfants ont pu assister à un spectacle musical animé par Christian Bonnet, dehors pour la fête de la musique.

Les parents qui le souhaitent peuvent commander un panier de fruits et légumes bio, livré le jeudi.

« Les Apprentis-Sages » ont toujours autant de demandes, auxquelles la plupart du temps nous ne pouvons pas répondre.

De nombreux parents souhaiteraient également qu'une structure puisse accueillir, sur le secteur, des enfants plus grands (à partir de 4 ans)

Actuellement, la MAM accueille 15 enfants.

Nous remercions vivement tous les habitants qui nous font des dons (matériel, jouets...), les parents, la commune et le conseil municipal, Bernard et Sylvie pour leur aide technique.

Nous vous souhaitons une excellente année 2018.

Laurence BLONDEL

Emilie PICQ

Clément Portejoie

Assistants maternels agréés

L'ASSOCIATION des PARENTS d'ELEVES du RPI (Chaunac, Messac, Léoville, Mortiers, St Médard, Vanzac et Vibrac)

Pour l'année scolaire 2017 /2018
nous comptons 73 élèves répartis comme suit :

- Vibrac : 23 (9 PS, 8 MS, 5 GS) avec Mme NAULEAU Florence
- Vanzac : 21 (13 CP, 8 CE1) avec Mr DAGANAUD Michel
- Léoville : 29 (10 CE2, 13 CM1, 6 CM2) avec Mr JORAND Dominique

L'APE est constituée de parents bénévoles, qui s'investissent en fonction de leurs disponibilités. Plusieurs manifestations ont été réalisées par l'Association des Parents d'Elèves (APE), ainsi les bénéfices récoltés ont servi à financer les sorties scolaires, le matériel, les transports en bus lors de sortie pour les trois écoles.

Manifestations :
¤ Participation aux foulées de Léoville au niveau restauration le 9 avril 2017
¤ Marche gourmande le 21 mai 2017
¤ Fête des écoles le 7 juillet 2017
¤ Repas Tartiflette le 25 novembre 2017

L'APE verse tous les ans, aux écoles de Vibrac, Vanzac et Léoville, une participation financière par enfant.

Fête des écoles 2017

Bureau de l'association :
Mme GEORGEON Stéphanie (Présidente)
Mme CHOTARD Karine (Trésorière)
Mme LANDREAU Murielle (Secrétaire)

Membres : Mmes MERCIER Laure, OUVRARD Angélique, LANDREAU Julie, GUERINEAU Bénédicte, RAMEL Laure, JONES Michèle, LUTARD Catherine, HEWSON Lindsey, LEROUX Marie et Mr ARNAUD Fabrice

L'APE vous souhaite une très bonne et heureuse année 2018

Marche gourmande 2017

Dates à retenir : 6 juillet la fête de fin d'année des écoles

LEOVIVRE (Nouveau site internet *https://www.leovivre.com/*)

Le 18 octobre s'est tenue l'assemblée générale de l'association.
Le rapport moral a permis de faire un retour sur l'année passée et l'ensemble des activités.

La gym	Le théâtre	L'après-midi jeux de société
Le week-end à Cauterets	Les foulées	Le concert et le repas de la fête du plan d'eau

Le marché nocturne et ses animations.
Le rapport financier nous a été présenté par notre trésorière et approuvé à l'unanimité. Le tiers sortant a été réélu.
Nous avons ensuite discuté des projets pour cette nouvelle saison.

La gym est à nouveau proposée à tous et toutes .Un nouvel horaire plus adapté à l'emploi du temps de Delphine a été mis en place. La séance du samedi est remplacée par une séance le **vendredi de 19h à 20h** et la séance du **lundi de 9h30 à 10h30** est maintenue. Merci aux municipalités voisines qui mettent leurs salles à disposition gratuitement quand celle de Léoville est louée.

La troupe de **"le pied en coulisses"** se réunit et réfléchit à la future représentation- une création ou une pièce du répertoire ? Il semble que Christian ait retrouvé l'inspiration, alors...
Nous sommes impatients de savoir et de passer à nouveau une soirée de détente grâce à leur travail acharné durant les veillées d'hiver.

Nous nous sommes retrouvés le 12 novembre pour l' après-midi jeux de société. La belote rencontre toujours un grand succès mais on peut aussi découvrir de nouveaux jeux et les enfants sont les bienvenus. D'autres dates vont vous être proposées.

Le 17 février pour ceux qui souhaitent fêter la Saint Valentin à Léoville, c'est un concert qui est programmé.
Nous accueillerons la chanteuse **Barbara Deschamps,** elle nous vient du pays de Jean Ferrat, se produit peu à l'extérieur mais a bien voulu nous faire l'honneur de sa prestation .
Auteur compositeur interprète, une voix magnifique et un accompagnement à la guitare au service de paroles simples mais si émouvantes.
A ne pas manquer ! Pour un aperçu site *www.youtube.com/user/**barbaradeschamps***
Les réservations sont ouvertes et le nombre de place limité
Tarif : 15€ (entrée et pâtisserie, coupe de champagne) au 0546706041 ou 0967706319. Chèque à l'ordre de Léovivre

Le 8 Avril, les foulées sont reconduites pour 2018. On compte sur vous tous comme d'habitude.
Merci aux bénévoles et aux sponsors, artisans et commerçants de Léoville et d'ailleurs.

Le 30 juin concert, Dans le cadre de la fête du plan d'eau nous aurons la chance de recevoir d'abord nos jeunes rappeurs locaux en première partie, suivis du groupe : "Les Humeurs Cérébrales" *www.youtube.com/user/**leshumeurscerebrales*** pour un concert en plein air (gratuit) , on proposera sandwichs, buvette etc...avec en clôture un feu d'artifice - l'an dernier il a été apprécié que celui-ci soit plutôt le samedi - l'école n'étant pas terminée c'est une solution préférable pour que tous en profitent.

Le 1er Juillet, le traditionnel repas champêtre, précédé du concours de pétanque et de la prestation des gymnastes, sera reconduit dans ses différentes formes, pour donner à chacun suivant ses goûts, la possibilité de participer à cette fête inter associative. L'après-midi probablement une exposition de voitures anciennes et toujours les jeux pour toutes générations.

Le 18 Aout après le succès remporté par le premier **marché gourmand** de l'an passé, nous souhaitons renouveler cette soirée en l'améliorant, mettant à profit les remarques des exposants et des visiteurs. Le problème d'accessibilité, l'animation autant de paramètres à modifier. Nous pensons à une animation musicale non encore déterminée .

Il est envisagé une formation aux premiers secours, merci de faire savoir si vous êtes intéressé, il faut être au moins 10 participants.
Vous pouvez me contacter à b.landreau17@orange.fr ou 0967706319

Notre petite équipe (que je remercie de son implication) se mobilise pour proposer un éventail varié d'activités ayant pour but de réunir le plus grand nombre dans un esprit festif .
Une concertation et une collaboration entre associations locales et comités des fêtes voisins serait à mon avis bénéfique pour éviter des manifestations les mêmes jours. L'expérience montre que nous avons tous a y gagner.
Que ceux qui ont du temps ou qui sont intéressés par l'action n'hésitent pas à nous rejoindre, nous sommes ouverts à de nouvelles idées.
Nous voici à l'aube d'une nouvelle année , je souhaite pour tous le meilleur , que ces occasions de rencontres apportent joie et fraternité surtout aux plus éprouvés d'entre nous .

Week end à Cauteret

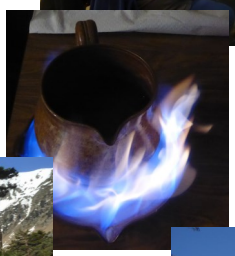

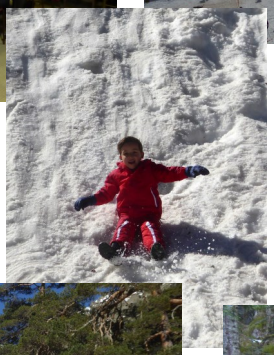

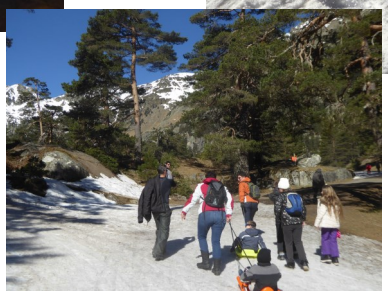

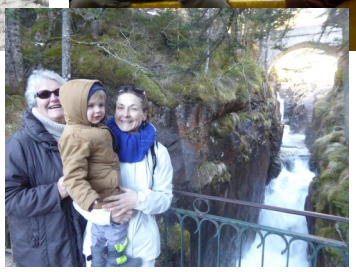

Foulées

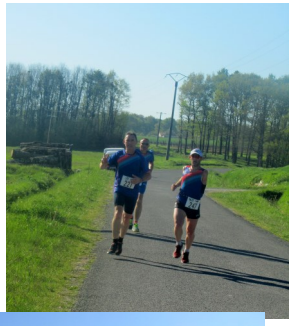

Rando découverte lors du marché de producteurs

Réunion bénévoles pour les foulées :

la réunion pour l'organisation des foulées et l'information aux bénévoles se tiendra le **mercredi 21 mars 2018 dans la petite salle des fêtes de Léoville**. Je vous rappellerai cette réunion ainsi que la date des foulées ultérieurement. Si vous n'avez encore jamais été bénévole sur cette course et souhaitez vous joindre à nous, merci de me contacter au 06 61 30 04 53 ou par mail à emmanuelle@chezpiron.com.

Avis aux photographes en herbe : si vous souhaitez participer et prendre des photos sur quelques endroits privilégiés du parcours, merci de me le faire savoir, afin de pouvoir présenter aux coureurs et aux marcheurs une plus grande vue de leurs course / marche. Merci par avance.

Si vous êtes habituellement bénévoles et ne pouvez pas être présent soit à la réunion d'organisation, soit le jour des foulées, merci de m'en informer. Au plaisir de vous retrouver à cette occasion, Emmanuelle Camilleri

FOOTBALL CLUB LEOVILLE

Le FOOTBALL-CLUB de LEOVILLE compte actuellement 110 licenciés
dont 45 adultes et 55 jeunes qui évoluent au sein de 11 équipes différentes.

Les u6u7 ainsi que les u8u9 s'entrainent conjointement le mardi soir de 18h à 19h15 sous la responsabilité de Jean Baptiste et disputent leurs matches le samedi après-midi sous forme de plateaux.

Les u10u11 s'entrainent également le mardi, dirigés par Emmanuel et disputent leurs matches de championnat le samedi. Ils terminent la deuxième phase du championnat à la 1ère place de leur poule de 6.

Pour la catégorie u12u13, en raison d'un effectif limité nous avons choisi de nous associer avec le club de Montendre. Pour la première phase, chaque club a engagé sa propre équipe en championnat mais une seule équipe défend les couleurs des 2 clubs en coupe. Les entrainements se déroulent sur le terrain de Montendre le mercredi de 16h15 à 18h pour ceux qui le peuvent. A défaut les jeunes ont la possibilité de s'entrainer le mardi en compagnie des u11. Roland est le responsable de cette équipe et se charge du transport des jeunes pour l'entrainement. Pour la 2ème phase du championnat une seule équipe sera engagée.

Pour les catégories u14u15 et u16u17, nous avons décidé, dans la continuité de ce qui se faisait la saison dernière, de poursuivre l'entente créée avec les clubs de Montendre, Réaux et Saint Maigrin, auxquels s'est joint le club d'Ozillac-Champagnac. Les u14u15 sont coachés par Frédéric et s'entrainent le mercredi de 18h à 19h30 sur le terrain de Montendre. Pour les u16u17, toujours encadrés par Clément, nous avons dû, devant l'afflux des demandes de licence, engager une deuxième équipe. Les entrainements ont lieu le mercredi de 18h à 19h30 sur le terrain de Léoville , les plus téméraires se joignant aux séniors le vendredi soir pour une deuxième séance hebdomadaire.

Du côté des filles, les u14u17 entament leur troisième saison avec pour ambition de faire aussi bien que la saison passée. Nous aurions souhaité pouvoir engager une équipe à 11 pour pouvoir jouer « comme les grands », mais il nous a manqué quelques filles pour atteindre cet objectif. En championnat les filles terminent la 2ème phase invaincues à une très belle 2ème place avec une équipe renouvelée de moitié.

Les séniors féminines quant à elles, poursuivent leur entente avec Jonzac et évoluent comme les jeunes dans le championnat Charente/Charente-Maritime à 8. Elles sont actuellement classées à une très belle et inattendue 4ème place sur 7 dans la poule élite.

Les deux catégories s'entrainent le vendredi soir de 19h à 20h30 sur le terrain de Léoville sous la houlette de Pascal.

Quatre jeunes joueuses du club ont participé le mercredi 4 octobre à l'une des deux détections organisées par le district de Charente-Maritime : Marie-Agathe (u12), Corinna (u14), Kessy (u14) et Edith (u15). Deux d'entre elles ont été sélectionnées pour participer une fois par mois au **Centre de Perfectionnement Départemental** : Corinna et Kessy. Félicitations à elles.

Enfin dans les catégories séniors hommes, le retour de quelques anciens conjugué à l'apport de nouveaux joueurs et l'accession des u18 du club, nous a permis, comme annoncé l'an dernier, d'engager deux équipes. L'équipe A, qui a remporté le championnat départemental 4 la saison passée, retrouve pour la deuxième fois en trois ans le championnat départemental 3 avec pour seule ambition de s'y maintenir. Le début de championnat prometteur nous laisse à penser que c'est réalisable. L'équipe B, de son côté, doit permettre aux jeunes de s'aguerrir, afin qu'ils intègrent le plus rapidement possible l'effectif de l'équipe A.

Pour ceux qui s'intéressent à la vie du club, nous avons eu le plaisir, grâce à l'aide de la municipalité, d'installer une deuxième paire de petits buts qui va nous permettre de soulager la moitié de terrain utilisée habituellement par toutes les catégories de jeunes. Nous aurons, dans un prochain article, l'occasion de remercier comme il se doit deux nouveaux sponsors qui nous ont offert l'un un jeu de maillots (en fabrication) et l'autre les ballons indispensables à notre pratique.

Comme annoncé plus haut, certains effectifs sont relativement réduits. Dans le but de maintenir une équipe dans chaque catégorie, nous recherchons de nouveaux joueurs ainsi que de nouvelles joueuses de tous âges. Tous ceux et toutes celles intéressés par la pratique du football, y compris les débutant(e)s sont invités à venir faire une ou plusieurs séances d'essai lors des entrainements organisés par le club. Pour toute information complémentaire, contacter **Pascal Portejoie (0642595076) ou Roland Gaignerot (0686552316).**

Pour terminer nous souhaitons lancer un appel à toutes les bonnes volontés qui voudraient bien donner un coup de main en tant que dirigeant et/ou éducateur bénévole.

Le FCL vous souhaite à toutes et à tous

une excellente année 2018

L'ACCA

L'ouverture générale de la chasse s'est effectuée le 10 Septembre 2017, après une chasse anticipée de la caille et de la tourterelle des bois. Le lièvre n'a ouvert que le 15 octobre.

La chasse du sanglier s'effectue sur une groupement de communes, les animaux étant de grands voyageurs.

Quant au chevreuil, 15 bracelets nous ont été attribués. La première battue s'est déroulée le 11 novembre 2017.

Après l'ouverture et durant la chasse des lâchers de faisans et de perdrix sont fait.

Le 28 octobre en matinée s'est déroulée une chasse à courre sur chevreuil avec l'équipage du Rallye les bois de Signac. La soirée s'est terminée par la traditionnelle choucroute dont il a été fêté les 10 ans.

Amis chasseurs, n'oubliez pas de restituer vos carnets de prélèvement de gibier au président de l'ACCA avant le 1er mars 2018, en vue de leur exploitation pour la F.D.C. 17 .

Manifestation future :

Le 3 Juin 2018 : **concours de pétanque suivi de la grillade de boeuf**

Bonne et heureuse année 2017
Le bureau de l'ACCA.

Démarrez 2018 de la meilleure des manières !

C'est l'occasion de prendre de bonnes résolutions et notamment prendre soin de votre santé.

Je vous propose de nous rejoindre à la salle des fêtes pour marier bien être, condition physique et détente.

Deux cours sont déjà à votre disposition, Remise en Forme et Léosculpt.

REMISE en FORME: TOUS LES LUNDIS DE 19H00 A 19H45.

Ce cours s'adresse à tous les non sportifs ou débutants , ceux qui ont arrêté très longtemps et ceux qui ont des contraintes médicales. Travail axé sur la posture, la souplesse, la coordination , le renforcement (centre du corps notamment), la relaxation afin de retrouver le goût de l'effort et du bien être.

LEOSCULPT: TOUS LES MERCREDIS de 19h00 à 19h45.

Cours de renforcement où tous les groupes musculaires seront sollicités sans matériel (dans un premier temps)en musique afin de retrouver de la tonicité , bruler des calories et se détendre.

Conditions et matériel: tarif 4 € par personne, âge minimum 15 ans, tenue de sport , bouteille d'eau et serviette pour votre confort.

D'autres cours sont en projet Léopump, Léokids Léocardio Léorunning léofit et verront le jour au cours du premier trimestre en fonction de la demande.

En attendant de vous accueillir, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et par avance une belle année 2018.

Sportivement **DOUAT Olivier**

CLUB DU LARIAT

2017 : année dynamique au Club du Lariat

Pour les associations, le temps des bilans arrive avec la fin de l'année. 2017 restera sans nul doute, riche en événements, mais aussi une année qui a vu grossir l'effectif du Club qui compte désormais 125 adhérents dont 95 adeptes de la randonnée pédestre qui se retrouvent chaque jeudi de 9 heures à 11 heures pour parcourir les chemins creux et les berges de rivière de notre belle Haute Saintonge.

La réunion mensuelle, autour de jeux de société et qui s'achève par un gouter, est toujours programmée les premiers mercredis de chaque mois de 14 à 18 heures à la Salle des Fêtes de Léoville.
Par ailleurs, un programme de sorties qui varie au fil des saisons est défini chaque année.
En février 2017, la journée « énoisage » a réuni 84 personnes à la Salle des Fêtes de Vibrac autour d'une poule au pot et son traditionnel chou farci.
En Mai, le Club a fêté son jubilé d'argent autour de Denise et Michel Ferrière, Monique et Claude Cantin qui participèrent à la création du Club voici 25 ans. Monsieur Michel Nadaud Président de la Fédération Génération Mouvement de Charente Maritime nous a fait l'honneur de sa présence. Un succulent repas nous a été servi par Fabrice Courraud, traiteur à Baignes.
Le premier juin, 84 adhérents sont partis à la découverte du fleuve Charente autour de Port d'Envaux avant de partager le déjeuner au restaurant « Le Gabarrier ». L'après-midi s'est ensuite achevée par la visite du site des Lapidiales.
Le 6 juillet, la saison des randonnées s'achevant avec la période des vacances estivales, ce sont nos amis de Guizengeard (16), qui nous ont accueillis pour un repas « grillades »servi dans le cadre bucolique de leur exploitation.

La rentrée de septembre a été marquée par la sortie dans les parcs ostréicoles de Chaillevette où Vincent Griolet, Maire et Vice Président de notre Fédération, nous a offert un apéritif avant notre départ pour le restaurant à La Palmyre où nous avons pu déguster un délicieux repas de poisson.
Enfin, fin octobre, nous avons souhaité renouer avec la tradition des repas de vendanges en organisant un déjeuner aux saveurs d'automne à la Salle des Fêtes de Léoville. Velouté de potiron, terrine de campagne, morue des vendanges, gâteau aux pommes et fondant chocolat/marrons ont réjoui nos papilles dans une ambiance des plus conviviales.
Les membres du Club tiennent à remercier la municipalité de Léoville pour le soutien apporté tout au long de l'année.

Le programme 2018 a été présenté lors de l'Assemblée Générale de l'Association, le mercredi 10 Janvier à 14 heures à la salle des fêtes de Léoville autour d'un gouter au cours duquel nous avons partagé la galette des Rois.
Toutes les personnes intéressées par les activités du Club sont les bienvenues.
A tous, nous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année !
Pour les membres du Club :
Claudine Guérin - Présidente

EMBELLISSEMENT DU VILLAGE

Les décorations de noël cette année n'ont pas été au mieux. Nous avons fait face au temps pluvieux et au vent qui mettait à mal les guirlandes et puis, le départ de Sonia Stas, qui aidait beaucoup à réaliser des nouveautés, s'est fait sentir ainsi que le manque de bénévoles. Cependant nous remercions Myriam Chainier qui a construit un arbre de Noël comme c'est la tendance et nous y avons accroché divers petits objets fabriqués les années précédentes par les enfants de la commune.

Nous organiserons les travaux de fleurissement du village comme tous les ans début Mai et nous comptons sur vous, gentils compagnons, pour nous aider. Cette activité est ouverte à tous, faites-vous connaître au 05 46 70 60 41.

Merci . Edwige Girodeau.

PRESERVER NOTRE PAYSAGE ET NOTRE HABITAT SANS EOLIENNES

En 2017, notre association, toujours en collaboration avec les associations des villages voisins de Bran, Messac et Mérignac, Vanzac, Saint Maigrin et aussi avec l'association de Nieul Le Virouil et Allas Bocage, sont restées vigilantes à toute nouvelles informations concernant les projets sur notre secteur. Il n'y a pas eu d'enquêtes publiques, et voici un point rapide sur les projets à ce jour:

- Projet EDF EN de Baignes : Pour ce projet qui nous concerne tout particulièrement, l'avocat du promoteur a en effet fait appel de la décision de refus du Préfet de Charente au tribunal administratif de Poitiers. Les associations de Charente Maritime, représentées par l'association de St Maigrin, se sont portées en soutien de la décision du préfet auprès du tribunal. Ceci nous permet d'avoir accès à la procédure, aux différents mémoires fournis par les parties, et de pouvoir fournir nous aussi nos mémoires en réponse. La date de l'audience n'est pas encore définie, sans doute dans les 6 mois à venir.
- Projet EDF EN St Ciers et St Germain : Le refus du préfet a été contesté par EDF EN auprès du tribunal administratif de Poitiers, qui a donné raison au préfet. EDF a, toujours en attendant le dernier jour du délai légal bien sûr, contesté la décision du TA de Poitiers en portant recours devant le tribunal de Bordeaux.
- Projet ABO WIND Nieul le Virouil et Allas Bocage : Une victoire temporaire, c'est la bonne nouvelle pour cette fin d'année 2017. ABO Wind est débouté dans son procès face au préfet de Charente Maritime, refus du permis de construire et de l'autorisation d'exploiter par le T A de Poitiers. Feront-ils appel ?
- Projet EOLE RES à Brossac, Bardenac, Yviers et St Vallier : après l'avis du CE, le préfet à fait une demande d'extension du délai d'instruction jusqu'au 12 juin2018.
- Projet EOLE RES à Baignes et Chantillac : Suite au rapport du commissaire enquêteur, le préfet a prolongé trois fois le délai d'instruction sur ce dossier, le dernier en date du 30/11/2017 et prolongeant le délai jusqu'au 4 juin 2018. Pendant ce temps le promoteur fait demande d'autorisation de défrichement. La surface de forêt qui pourrait être défrichée pour 3 projets est la suivante : Baignes-Chantillac (4,38 ha), Brossac-Bardenac-Yviers (4,02 ha) et Chillac-Oriolles (3,60 ha) soit un total de 120 000 m² de forêts massacrées pour ces trois projets.
- Projet WINDSTROM Messac : Après des mois de répit, le promoteur refait surface. Les messacais, et seuls les messacais, ont reçu une convocation à deux réunions d'information sur le projet qui auront lieu à la mairie de Messac les lundi 22 et mardi 23 janvier de 16h à 19h. N'hésitez pas à vous y rendre pour poser vos questions, l'enquête publique peut bientôt être annoncée...

Nous sommes toujours à votre disposition pour toute information. 05 46 86 17 06 leoville@notrepaysagesanseoliennes.org

Avec tous nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

LES SERVICES ET LES COMMERCANTS DE LA COMMUNE

AGENCE POSTALE COMMUNALE DE LEOVILLE

HORAIRES D'OUVERTURE

Mardi :	**de 9:30 à 12:30**
Mercredi :	**de 9:30 à 12:30**
Jeudi :	**de 9:30 à 12:30**
Vendredi :	**de 9:30 à 12:30**
Samedi :	**de 9:30 à 12:30**

Lettres – Colis – Banque Postale

Tél : 05 46 70 61 01
Web : laposte.fr

LES SERVICES HABITUELS :

- Dépôt d'espèces
- Retrait d'espèces
- Envoi et paiement de mandats cash
- Dépôt de chèques
- Retirer ou déposer colis et courrier
- Recharge mobile La Poste
- Achat Timbres poste et enveloppes
- Achat emballage colis et Chronopost

LA TABLETTE POUR LES SENIORS.

Un postier vous accompagne pour découvrir les principales fonctionnalités !!!!!!!!!!!!

VEILLER SUR MES PARENTS

Une prestation de téléassistance

Grâce à un équipement connecté installé à domicile, votre parent peut **contacter à tout moment (24h/24 et 7j/7) les équipes de téléassistance** pour une alerte, une question ou juste un appel de convivialité.
Ces services sont opérés par le partenaire de Veiller sur mes parents SAS, Europ Téléassistance.

Des visites régulières du facteur

Ces visites à domicile favorisent le maintien du lien social des personnes âgées. Elles s'appuient sur le passage du facteur **6 jours sur 7**, et sur la relation de confiance qui l'unit à ses clients.
Les visites se font au rythme et aux jours choisis par le souscripteur en accord avec son parent : **1, 2, 4 ou 6 fois par semaine.**

Mise en relation petits dépannages *

En cas de panne au domicile de votre parent, vous avez accès à une plateforme qui vous oriente vers des **services d'assistance à domicile** susceptibles d'intervenir rapidement*.
** La transmission des coordonnées est opérée par Europ Téléassistance. Les frais des réparations ne sont pas inclus dans le tarif mensuel de l'abonnement **Veiller sur mes parents** *.*

LES ACTIVITES TOURISTIQUES ET CREATIVES

Mme Micheline LOCUSSOL
Les Granges
17500 LEOVILLE
Tél : 05.46.86.18.48.
Mail : locussol.micheline@orange.fr

Je travaille le papier de multiples façons avec des techniques différentes. Je réalise des cartes personnalisées pour tout projet personnel ainsi que des objets en papier et j'organise des ateliers loisirs créatifs à mon domicile ou chez vous.

Les Petits Papiers de Micheline

Micheline DE GRAEF & Alain PETIT

La Grande Métairie
Vacances en douce en Charente-Maritime

La Grande Métairie
17500 - Léoville
+ 33 (0)5 46 49 38 21
+ 33 (0)6 02 33 42 53
contact@la-grande-metairie.com
http://www.la-grande-metairie.com

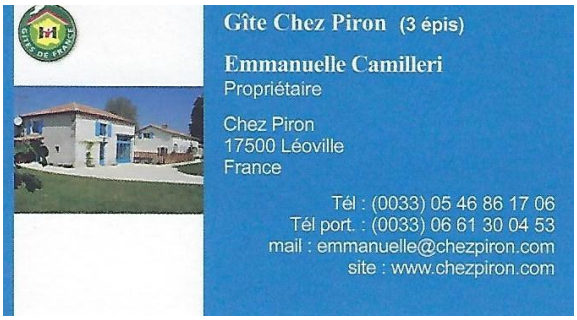

LES ARTISANS ET COMMERCANTS LEOVILLOIS

Boulangerie Patisserie
Bref Joël
Le Bourg 17500 Léoville
Tel: 0546706139

Supreme Autos
Outils de Jardinage
Paul Salts
Director
Le Bourg
17500
Leoville
05 46 49 46 68
supremeautos@aol.com

Assistante maternelle
Audard Laetitia
Sous la godasserie
17500 leoville
diplômé du CAP petite enfance
07.89.25.17.75

Moreau Sylvain
entreprise générale du bâtiment
maçonnerie, couverture, cloison sèche, doublage, isolation, carrelage.
le bourg 17500
LEOVILLE
06/42/94/63/73
plaquiste17@gmail.com

ARNAUD
E . I . E . T . S .
Equipements et Installations Electriques, Thermiques et Sanitaires
Mr ARNAUD Fabrice
Chez Messac - Tél: 09 67 35 75 61
Mob: 06 83 28 03 61 - E mail: arnaud.eiets@orange.fr

ALLO SERVICES 07 68 27 72 08
Christophe Saligault
TRAVAUX INTERIEURS
TRAVAUX EXTERIEURS

Franck BELIER
Fabrication Réparation
Lutherie Guitare
Chez Deleaune 17500 LEOVILLE
Tel /fax : 05.46.49.41.40 / 06.70.76.07.57
www.franckbelier.com / atelier@franckbelier.com

Boucherie Charcuterie Multiservice PROUTEAU
Tél 05.46.70.61.05

LANDREAU MATERIAUX
PARTENAIRE TOUT FAIRE MATERIAUX
Le Bourg
17500 LEOVILLE
Tél_05 46 70 61 04
Fax_05 46 70 66 64
23 bis Avenue du 19 mars 1962
17500 JONZAC
Tél_05 46 04 56 51
Fax_05 46 04 56 40
Facebook.com/etslandreau

ENTREPRISE DE MAÇONNERIE
CHARRIER Claude
Maître artisan depuis 1988
NEUF - RENOVATION
RAVALEMENT - BETON ARME
06 81 82 48 96
claude.charrier@live.fr

LANDREAU AGRO
Le Bourg
17500 LEOVILLE
Tél_05 46 70 61 04
johann@landreau-agro.fr
Facebook.com/etslandreau

ALU TRADITION
ALU - PVC - BOIS **FABRICANT & POSEUR**
Fenêtre
Porte-Fenêtre
Coulissant
Vérandas
Portail
Store
Porte de Garage
RGE
Le bourg
17500 LÉOVILLE
E-mail : alu-tradition@orange.fr
Tél. 05 46 70 66 14
Port. 06 31 62 38 33

LES ARTISANS ET COMMERCANTS LEOVILLOIS

INFORMATIONS DIVERSES

Panneau conforme à l'annexe 1 de l'arrêté préfectoral (Impression couleur)

Ne traitez pas à proximité de l'eau

AFIN DE PRESERVER LA QUALITE DES EAUX, IL EST INTERDIT D'UTILISER TOUS PESTICIDES (DESHERBANTS, FONGICIDES, INSECTICIDES)

A MOINS DE 5 METRES MINIMUM DES COURS D'EAU, PLANS D'EAU figurant sur les cartes IGN 1/25 000e. Consultez l'étiquette car la distance peut être plus importante (20, 50 ou 100m).

DANS LES **FOSSES (MEME A SEC),** COURS D'EAU, COLLECTEURS D'EAUX PLUVIALES, POINTS D'EAU, PUITS, FORAGES ne figurant pas sur les cartes IGN 1/25 000e.

SUR AVALOIRS, CANIVEAUX ET BOUCHES D'EGOUT.

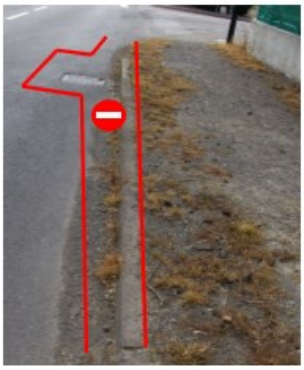

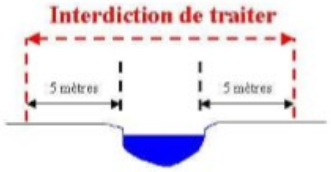

TOUS LES UTILISATEURS DE PESTICIDES SONT CONCERNES : PARTICULIERS, AGRICULTEURS, COLLECTIVITES, ET ENTREPRENEURS.
EN CAS D'INFRACTION, LES PEINES ENCOURUES PEUVENT ALLER JUSQU'A 75 000 € ET 2 ANS D'EMPRISONNEMENT.

Panneau disponible sur le site internet : **www.pesticides-poitou-charentes.fr**

Association des Donneurs de Sang Bénévoles du canton de Jonzac

Avec la fin de l'année l'Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Canton de Jonzac profite de la parution de votre journal communal pour vous informer de notre activité en 2017.

Deux grands axes ont jalonné notre activité :

1. Les collectes

Lycée Jean Hyppolite : cette année nous n'avons malheureusement fait qu'une seule collecte le 13 avril **62 jeunes** se sont présentés mais 53 ont pu faire un don et 32 pour la première fois. Bravo à eux tous. .

Le CFA de St Germain 1 collecte a été faite le 4 avril et **30 jeunes** ont fait un don.

. **A St Germain de Lusignan** nous avons été présents les 27 et 28 janvier, 24 mars, 19 et 20 mai, 8 juillet, 18 août, 22 septembre, 17 et 18 novembre. Dans l'année nous avons accueillis **983 personnes, 889 prélèvements** ont été réalisés dont **72 premiers dons.** C'est mieux que l'an dernier. Bravo à vous tous et metci d'avoir été des ambassadeur de cette cause.

2. La journée mondiale des donneurs de sang

Comme tous les ans le 10 juin nous avons honoré la journée mondiale des donneurs de sang avec randonné à pieds autour de St Germain et dans la campagne saintongeaise pour ceux qui avaient choisi le vélo. Le temps était avec nous et nous nous sommes retrouvé comme d'habitude une centaine de personnes dans une ambiance très conviviale. L'après midi s'est terminé par un goûter offert, et chacun est reparti avec un petit cadeau : un sac à pain au logo de l'Association.

En 2018 nous vous donnons rendez-vous **le vendredi 26 janvier de 15h à 19h ou le samedi 27 janvier de 8h00 à 13h00 à la salle polyvalente de Saint Germain.**

Les autres dates sont les 23 mars, 18 et 19 mai, 7 juillet, 31 août, 28 septembre et 23 et 24 novembre 2017

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 3 février 2017 à 15h00 à la Tisanerie , Place Jean moulin à Saint Germain de Lusignan. Vous êtes tous cordialement invités

Nous souhaitons à tous une très bonne et très heureuse année 2018. La Présidente, Geneviève Boutinet

Les 2 Monts — TREMPLIN 17 Pôle Social

ACCUEIL DE JOUR

Pour les personnes victimes de violences conjugales

En partenariat avec l'association Tremplin 17

Horaires des permanences :

Délégation territoriale à Jonzac :	Mairie de Montguyon :	Centre culturel François Mitterrand à Montendre (à côté de la bibliothèque) :
Lundi de 14h à 16h30	Mercredi de 9h30 à 12h	Jeudi de 9h30 à 12h

Qu'est-ce qu'un accueil de jour ?

- L'accueil de jour s'adresse aux personnes victimes de violences conjugales. Un lieu de proximité est ouvert en accès libre ou sur rendez-vous.
- Cet accueil propose :
  - d'entendre les personnes et de faire le point sur leur situation,
  - de les informer sur leurs droits et la loi concernant les violences conjugales,
  - anticiper, préparer, éviter ou gérer le départ du domicile,
  - prévenir les situations d'urgence,
  - orienter vers les partenaires compétents (gendarmerie, médecins, avocats, ...).

Comment fonctionne-t-il ?

- L'accueil du public peut se faire sans ou sur rendez-vous en appelant le numéro suivant **06 70 40 98 33** ou sur orientations des partenaires sociaux.
- L'accueil est assuré par un travailleur social de l'EPD « Les 2 Monts » co-animateur du réseau de lutte contre les violences conjugales et intra familiales.

Le service d'accueil et d'orientation (SAO)
de l'Etablissement Public Départemental « Les 2 Monts » c'est aussi :

- **Un accueil d'urgence pour les personnes victimes de violence avec ou sans enfants :**
  - un hébergement en hôtel : un accueil en urgence dans un hôtel pour 3 à 6 nuits , le petit déjeuner et un repas par jour sont assurés.
  - un accueil temporaire dans un appartement : si besoin, un appartement est mis à disposition pour une durée plus longue (15 jours renouvelables).
- **Comment cela fonctionne ?**
  - L'orientation est faite soit par le 115, soit par un service social, la gendarmerie ou l'hôpital qui contacte notre service.
  - Chaque personne peut bénéficier d'un accompagnement social individualisé.

INFORMATIONS DIVERSES

PRÊT A TAUX ZERO (PTZ)

Le prêt à taux zéro (PTZ), prêt complémentaire destiné à financer l'achat de sa résidence principale, devait prendre fin le 31 décembre 2017. La loi de finances pour 2018 proroge pour quatre années supplémentaires ce dispositif de soutien à l'accession à la propriété, soit **jusqu'au 31 décembre 2021** (date d'émission de l'offre de prêt).
En outre, il est recentré :

- pour les opérations d'acquisition-rénovation dans l'ancien, **à compter du 1er janvier 2018**, sur les zones qui ne sont pas marquées par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements (zones B2 et C),
- pour les opérations relatives au logement neuf **à compter du 1er janvier 2020**, sur les zones se caractérisant par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logement (zones A et B1) et dans des communes dont le territoire est couvert par un contrat de redynamisation de site de défense. A noter : À compter du 1er janvier 2018, pour les opérations dans le neuf dans les zones B2 et C, la quotité de prêt est abaissée à **20 % (au lieu de 40 %)** (décret du 30.12.17).

De plus, les ventes d'immeuble à rénover (VIR) sont désormais éligibles au PTZ, dans le cadre des dispositions prévues pour les opérations d'acquisition-rénovation.
Enfin, les exceptions à la condition de primo-accession pour cause d'invalidité sont mises en cohérence avec les législations sociales.

Les conseillers juristes de l'ADIL réalisent des études de financement au siège, à La Rochelle mais aussi en permanence décentralisée. Elles s'accompagnent d'informations sur les garanties, les frais annexes les précautions à prendre… C'est un conseil préventif personnalisé et gratuit.

Le « PTZ » (Prêt à taux zéro) est un prêt sans intérêts aidé par l'État. Il est accordé sous certaines conditions : ressources, coût de l'opération…, aux personnes qui souhaitent devenir propriétaires de leur résidence principale pour la première fois[1].

Les bénéficiaires du PTZ

Les conditions de ressources pour bénéficier du PTZ s'apprécient en fonction du nombre de personnes destinées à occuper le logement, de leurs revenus et de la localisation du logement :

Tableau n°1 : Plafonds de ressources par zones géographiques[2]

Nombre d'occupants	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	37 000 €	30 000 €	27 000 €	24 000 €
2	51 800 €	42 000 €	37 800 €	33 600 €
3	62 900 €	51 000 €	45 900 €	40 800 €
4	74 000 €	60 000 €	54 000 €	48 000 €
5	85 100 €	69 000 €	62 100 €	55 200 €
6	96 200 €	78 000 €	70 200 €	62 400 €
7	107 300 €	87 000 €	78 300 €	69 600 €
8 et +	118 400 €	96 000 €	86 400 €	76 800 €

Lors de la demande de prêt, l'emprunteur doit fournir à l'établissement prêteur l'ensemble des avis d'imposition des personnes destinées à occuper le logement.
Le montant des ressources pris en compte est le plus élevé des deux calculs suivants :
• la somme des revenus fiscaux de l'ensemble des personnes destinées à occuper le logement à titre de résidence principale (année n-2) ;
• ou le revenu « plancher » qui correspond à 1/9 du coût total de l'opération. Le coût de l'opération comprend le coût de l'acquisition du terrain (moins de deux ans auparavant), le coût de la construction, les honoraires de négociation, les frais d'assurance dommages-ouvrage, la taxe d'aménagement, les coûts d'aménagement et de viabilisation du terrain et les honoraires afférents. Les frais d'acte notarié et les droits d'enregistrement ne sont pas pris en compte pour les terrains à bâtir ou l'acquisition d'un logement ancien.

[1] L'emprunteur ne doit pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années sauf si l'un des occupants est sait, titulaire d'une carte mobilité inclusion invalidité ou d'une carte d'invalidité soit bénéficiaire d'une allocation adulte handicapé ou d'éducation d'un enfant handicapé ; soit victime d'une catastrophe ayant rendu définitivement inhabitable sa résidence principale.
2 Le classement des communes dans les zones A, B, C résulte de l'arrêté du 1er août 2014.

Les opérations ouvrant droit au PTZ

Le PTZ peut être accordé pour :
■ Acheter un terrain et construire, acquérir un logement neuf ou un logement dans lequel sont effectués d'importants travaux, de sorte qu'il est assimilé à un logement neuf au sens de la TVA.
■ Transformer un local (bureau, grange...) en logement.
■ Acquérir et réhabiliter un logement ancien, à condition que le montant des travaux d'amélioration représente au moins 25 % du coût total de l'opération (création de surfaces habitables nouvelles ou de surfaces annexes, travaux de modernisation, assainissement, etc.). L'acquisition peut se réaliser dans le cadre d'une Vente d'immeuble à rénover (VIR).
■ Financer une opération réalisée dans le cadre d'un contrat de location-accession, notamment dans le cadre du Prêt social location-accession (PSLA).
En principe, l'emprunteur doit être le premier occupant à la date de la levée d'option.
■ Financer l'acquisition de droits réels immobiliers dans le cadre d'un Bail réel solidaire (BRS).
■ Acquérir un logement social existant : un locataire peut, sous réserve de certaines conditions, obtenir un PTZ pour acquérir son logement ou un autre logement de son bailleur social dans le même département.
■ Financer tous les travaux inclus dans les opérations ci-dessus et l'acquisition ou la construction de certaines annexes (garages, emplacements de stationnement, jardins, loggias, balcons, vérandas, caves d'une surface d'au moins 2 m², combles accessibles).

Conditions d'occupation du logement

Le logement doit être la résidence principale de l'emprunteur pendant au moins six ans à compter du versement du prêt. Il doit être occupé au moins huit mois par an dans le délai d'un an suivant la déclaration d'achèvement des travaux ou l'acquisition du logement, sauf pour certaines raisons professionnelles, de santé ou en cas de force majeure. Un acquéreur peut également obtenir un PTZ pour financer un logement destiné à devenir sa résidence principale au moment de sa retraite, sous réserve de l'occuper à ce titre dans un délai maximum de six ans.
Au cours des six ans suivant le versement du prêt, le logement ne peut pas être loué, sauf dans les cas prévus par la réglementation.
Dans ce cas, le logement doit être loué sous conditions de plafond de loyer et de ressources du locataire. Renseignez-vous auprès de votre ADIL

Le montant du prêt :

Le PTZ permet de financer jusqu'à 40 % (cf. tableau n°2) du coût total de l'opération dans la limite des plafonds fixés en fonction de la zone géographique d'implantation du logement et du nombre de personnes destinées à l'occuper (cf. tableau n°3). Cette quotité est fixée à 10 % pour l'acquisition d'un logement social existant. Le montant du PTZ ne peut excéder celui des autres prêts de financement s'étalant au-delà de deux ans.

Tableau n°2 : Quotité applicable au coût de l'opération

Nature de l'opération	Zone A et B1	Zone B2 et C
Logement neuf	40 %	20 %
Logement ancien avec travaux (hors vente du parc social à ses occupants)	non-éligible	40 %

Tableau n°3 : Plafonds du coût de l'opération(*)

Nombre d'occupants	Zone A	Zone B1	Zone B2	Zone C
1	150 000 €	135 000 €	110 000 €	100 000 €
2	210 000 €	189 000 €	154 000 €	140 000 €
3	255 000 €	230 000 €	187 000 €	170 000 €
4	300 000 €	270 000 €	220 000 €	200 000 €
5 et +	345 000 €	311 000 €	253 000 €	230 000 €

Exemple de calcul du PTZ

Pour un couple avec deux enfants achetant en zone B1, un logement neuf, le montant de l'opération pris en compte pour le calcul du PTZ est plafonné à 270 000 €.
Pour une opération de cette valeur ou plus, le montant maximum du PTZ est de 108 000 €, c'est-à-dire 270 000 € x 40 %.
Si cette opération concerne un logement ancien, situé en zone B2 ou C, les travaux d'amélioration doivent représenter au moins 25 % du coût de l'opération.

Pour le calcul de votre PTZ : consultez le site de l'ANIL.
https://www.anil.org/outils/outils-de-calcul/votre-pret-a-taux-zero/

L'ADIL établit à votre demande un diagnostic ou un plan de financement personnalisé. Consultez-la.
Ses conseils sont gratuits et indépendants.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET de la CHARENTE-MARITIME

Direction Départementale
de la Protection des Populations
Direction
tél : 05.46.68.60.00
fax : 05.46.68.06 93

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Note relative à l'arrêté ordonnant la capture de blaireaux à des fins de surveillance de la tuberculose bovine dans certaines communes de Charente-Maritime

L'essentiel des foyers de tuberculose bovine découverts ces 5 dernières années se concentrent dans le sud du département, en zone limitrophe avec le département de la Charente. Ce sont au total 9 foyers bovins, dont une résurgence, qui ont été découverts dans le département depuis 2012. En parallèle, 4 blaireaux, sur la trentaine d'animaux piégés ou trouvés morts chaque année depuis 2014 et analysés dans le cadre du dispositif de surveillance de la faune sauvage Sylvatub, se sont révélés atteints par cette maladie.

L'arrêté préfectoral n° 17-1599 du 10/08/2017 a fixé les zones à risque, situées au sud du département. Ces zones ont été proposées par la cellule locale Sylvatub et validées par les services du ministère de l'agriculture et du ministère de l'environnement.

Une campagne de piégeage de blaireaux sera réalisée sur le territoire de votre commune sous la responsabilité du lieutenant de louveterie et de ses adjoints.

En parallèle, je vous demande de procéder à **une information** de vos administrés ou autres, rappelant les règles concernant la prévention sur les chiens « divagants ou errants » sur votre commune et les risques que ce piégeage peut représenter pour ces animaux.

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE SUR L'ISOLATION DES COMBLES A 1€

Certaines entreprises proposent d'isoler des combles pour seulement 1 €.

Cette offre :

- est possible grâce à la mobilisation par ces mêmes entreprises des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) bonifiés par les CEE « précarités ». Si vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce dispositif, vous pouvez consulter le lien suivant : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dispositif-des-certificats-deconomies-denergie .
- ne s'adresse qu'aux ménages très modestes et généralement pour une surface maximale d'environ 70m².
- **n'est pas cumulable avec le programme « Habiter Mieux »** proposé par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Bien que « les combles à 1€ » soit un dispositif attrayant, il n'est pas forcément le plus adapté à tous les logements et à tous les projets des particuliers.
Pour les ménages modestes ou très modestes, le recours à ce dispositif des CEE (« Combles à 1€ », « primes énergies », « chèques travaux »,...) peut empêcher la réalisation d'un programme de travaux plus important avec un plan de financement tout aussi intéressant.

La Maison de l'énergie de Jonzac se tient à la disposition de vos administrés, sur rendez-vous, pour les aider dans l'étude de leur projet et la recherche des meilleurs financements.
Ce service est neutre et gratuit, n'hésitez pas à relayer l'information.

Cumul des dispositifs d'aides financières dans le cadre de la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

	Crédit d'impôt transition énergétique 2017	**Eco Prêt à taux zéro**	**ANAh (Habiter Mieux,...)**	**Certificats d'Économies d'Énergie** (Prime énergie, combles à 1 €, ...)	**Caisses de retraite**
TVA réduite à 5,5 % au lieu de 10%	Cumulable*	Cumulable*	Cumulable*	Cumulable*	Cumulable*
Crédit d'impôt transition énergétique 2017		Cumulable*	Cumulable*	Cumulable*	Cumulable*
Eco Prêt à taux zéro	Cumulable*		Cumulable*	Cumulable*	Cumulable*
ANAH ***(Habiter Mieux,...)***	Cumulable*	Cumulable*		***NON CUMULABLE **** *(même sur plusieurs années)*	Cumulable*
Certificats d'Économies d'Énergie *(Prime énergie, combles à 1 €, ...)*	Cumulable*	Cumulable*	***NON CUMULABLE ***** *(même sur plusieurs années)*		Cumulable*

** sous réserve du respect des règles propres à chaque dispositif (conditions liées aux performances des équipements, au label RGE, à l'ancienneté du bâtiment, au type de résidence,...).*

*** L'obtention des Certificats d'Économies d'Énergie pour des travaux d'économie d'énergie, interdit tout recours aux aides de l'ANAH et notamment au programme Habiter Mieux pendant plusieurs années.*

Un "Espace Info Energie" (EIE) est un lieu neutre, objectif, impartial et indépendant où l'on peut obtenir des informations sur la maîtrise de l'énergie (utilisation rationnelle² de l'nergie, efficacité énergétique, énergies renouvelables...).
Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller Info-Energie au public le sont à titre indicatif, à titre gratuit et à partir des seuls éléments présentés / demandés par le public.
Les informations et/ou conseils fournis par un Conseiller Info-Energie au public n'ont pas vocation à être exhaustifs.
L'Espace Info-Energie rappelle que le choix et la mise en œuvre des solutions découlant des informations et/ou des conseils présentés par un Conseiller Info-Energie relève de la seule responsabilité du public. La responsabilité de l'Espace Info-Energie ne pourra en aucun cas être recherchée.

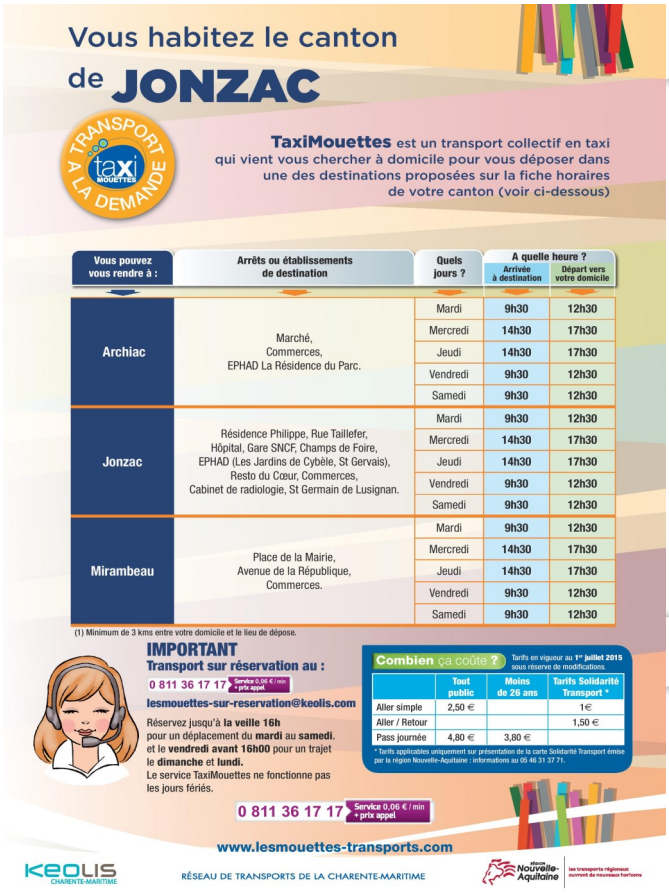

Tarif pour un aller : 1€ par personne

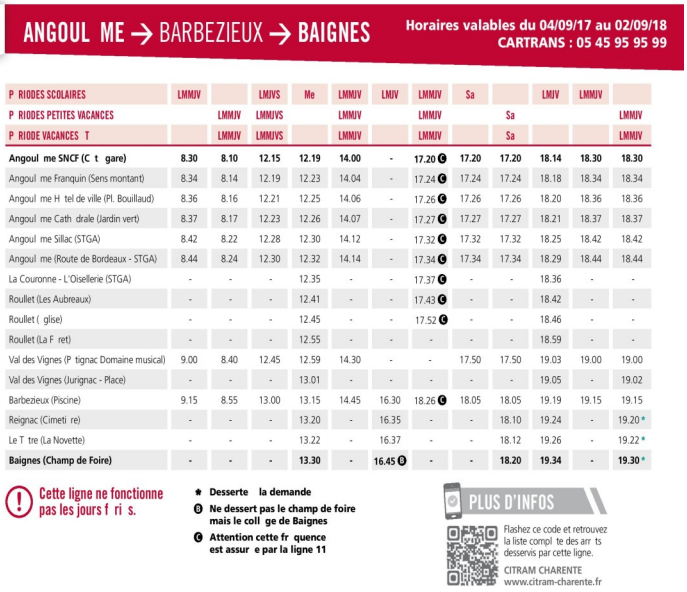

Collecte à la mairie et à l'agence postale.

Objet de l'Association

En France, acquisition de matériel pour handicapés (fauteuils roulants, …), opérations humanitaires ponctuelles. A l'étranger, participation de l'Association dans le cadre d'opérations humanitaires.

Revenus

Vente de BOUCHONS PLASTIQUES DE BOUTEILLES DE BOISSONS : EAUX, SODAS, LAIT collectés dans la France entière à un fabricant de palettes plastiques recyclables.

15€ collectés = 15€ redistribués

Coordonnées des référents locaux

Jean et Viviane BILLET 2 rue Saint-Eloi 16300 Barbezieux-Saint-Hilaire

E-mail : jeanvivianebillet@orange.fr Téléphone : 0618099090 ou 0545782868

Saisir
le Défenseur des droits

Le Défenseur des droits peut être saisi gratuitement par toute personne qui considère que ses droits ont été lésés. Il peut également se saisir d'office.

La saisine peut s'effectuer par le biais des délégué.e.s du Défenseur des droits, par internet ou par courrier, sans affranchissement nécessaire. Il est essentiel de joindre toutes les pièces utiles (copies de documents administratifs, courriers, courriels, témoignages...) permettant au Défenseur des droits d'instruire le dossier.

La saisine indirecte est également possible.
Elle est ouverte dans tous les cas :

- aux ayants droit d'une personne dont les droits et libertés sont en cause ;
- aux parlementaires nationaux et aux élus français au Parlement européen ;
- au Médiateur européen ;
- aux homologues étrangers du Défenseur des droits.

La saisine du Défenseur des droits est sans effet sur les délais de prescription des actions en matière civile, administrative ou pénale. Elle constitue ainsi un recours parallèle qui ne remplace pas les recours auprès des autorités concernées ou auprès du juge et ne dispense pas d'initier les recours prévus par la loi.

En matière de défense des droits et libertés des personnes en relation avec les services publics, la saisine doit cependant être précédée de démarches préalables auprès des administrations ou des organismes mis en cause.

Le Défenseur des droits ne peut remettre en cause une décision de justice devenue définitive.

Défenseur des droits - Libre réponse 71120 - 75342 Paris Cedex 07

Toutes nos actualités :
www.defenseurdesdroits.fr

09 69 39 00 00

Jean Pierre PROUST Délégué de Charente Maritime
Permanence sur RDV mercredi jeudi matin
Maison de la Charente Maritime Tél 05 46 97 55 15
37 rue de l' Alma CS 80307
17107 SAINTES Cedex
mail : jean-pierre.proust@defenseurdesdroits.fr

Le Défenseur des droits
Un dispositif unique
de protection
des droits et libertés

Défenseurdesdroits
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POEMES

A celle que j'aime

Toi ma chérie
L'amour de ma vie
Toujours présente dans mon esprit
Celle que j'aime à l'infini

Je ne pourrais me passer
De cet amour tant aimé
Tu m'as aidé
A ne pas penser
A ce passé blessé

En retour, je t'ai sauvé
D'un amour mal aimé
D'un chemin sans retour
Ou il n'y avait plus d'amour

Nos routes se sont croisées
Un soir d'été
J'en suis enchanté

Te dire je t'aime
Sans aucun problème
Sans arrière pensée
Puisque tu es ma destinée

LA RÉUNION

Découvrir cette île
Visiter ses villes
Respirer sa nature
En faire une cure
Un endroit de relaxation
Avec toutes ses émotions
Observer ses paysages
A aimer à tout âge
Marcher sur son volcan

Cheveux au vent
Descendre au grand bassin
Pour trouver son destin
Aller dans l'eau
Pour voir ses poissons si beaux
De marcher dans ces sentiers
A en être émerveiller
De connaître ses réunionnais
Hommes et femmes à aimer.

Un grand merci à Mme Lorieau qui nous fait profiter ici de ses archives. Des souvenirs pour qui?

JONZAC — 9, rue des Carmes

A LÉOVILLE

Renouant avec la tradition, deux conscrits ont organisé banquet et bal de la classe 67

Il y avait plusieurs dizaines d'années, trente ou quarante peut-être, nous a-t-on dit, que Léoville n'avait pas connu de réjouissances organisées par les conscrits à l'occasion de la « classe » ; maintenant c'est chose faite, on a renoué avec la tradition grâce aux deux conscrits de la classe 1967 : Gilles Gandelin et Pierre Choime.

Entourés de leurs camarades garçons et filles, les conscrits entretenaient la joie au repas.

A eux deux, en effet, ils ont décidé d'organiser samedi dernier un banquet auquel ils ont invité M. Pierre Landreau, maire de Léoville, et de nombreuses autres personnes de la commune. Ils ont invité les jeunes filles de leur âge et les camarades de la commune et des communes voisines. M. Gandelin et M. Choime, pères de deux jeunes gens, assistaient bien entendu à cette très amicale et joyeuse manifestation, à laquelle on notait également la présence de M. Begay, de M. Berthelot, de M. Geffard, de M. Richard, de M. Estéphe, M. Nezereau, etc., en tout cinquante personnes au repas pour déguster un menu excellent qui valut des félicitations au traiteur.

Après les bonnes histoires et les chansons fort appréciées de Mlle Claudine Estéphe, tout le monde s'est retrouvé à la salle du Foyer rural où les conscrits qui avaient bien fait les choses offraient un bal gratuit. Il y avait foule bien entendu et l'ambiance était là jusqu'au matin dans cette commune où l'on sait s'amuser.

Félicitons les deux jeunes gens de cette heureuse initiative qui sera certainement suivie par les classes à venir.

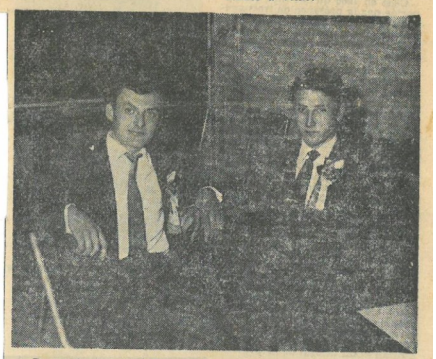

De gauche à droite : Gilles Gandelin et Pierre Choime, grâce à qui Léoville vient de renouer avec une tradition.

(Photos « Sud-Ouest », opérateur R. Dubroca, Jonzac.)

LÉOVILLE

Couronnement de la Reine

C'est à l'occasion de la fête de mai du Foyer rural de Léoville qu'aura lieu le couronnement de la reine et de ses demoiselles d'honneur : Mlles Michèle Bourdalle, Nicole Fuzeau, et Claudine Bouchet. Il y aura bal de jour et de nuit, avec l'excellent orchestre : Juan Pamito et ses six musiciens. Le thème de ces bals est « l'Alsace », évoquée par des décors et des spécialités alsaciennes.

LÉOVILLE

Deux sœurs se marient le même jour

Deux de nos concitoyennes, deux sœurs, se sont mariées le même jour. Mlle Jeanne Bourdalet avec M. Christian Orhond, de Saint-Cybard, et Mlle Claude Bourdalet avec M. Marcel Fayoux, de Courjac. Voici les jeunes mariés après la cérémonie.

Nous leur présentons nos meilleurs vœux de bonheur.

(Photo M. Nédélec.)

LÉOVILLE

Le mariage de Mlle Fuzeau, dévouée membre active du Foyer rural, avec M. Chassin, vient d'être célébré. Voici les jeunes époux auxquels nous présentons nos meilleurs vœux de bonheur, sortant de l'église.

4 Août 1962

(Photo « Sud-Ouest ».)